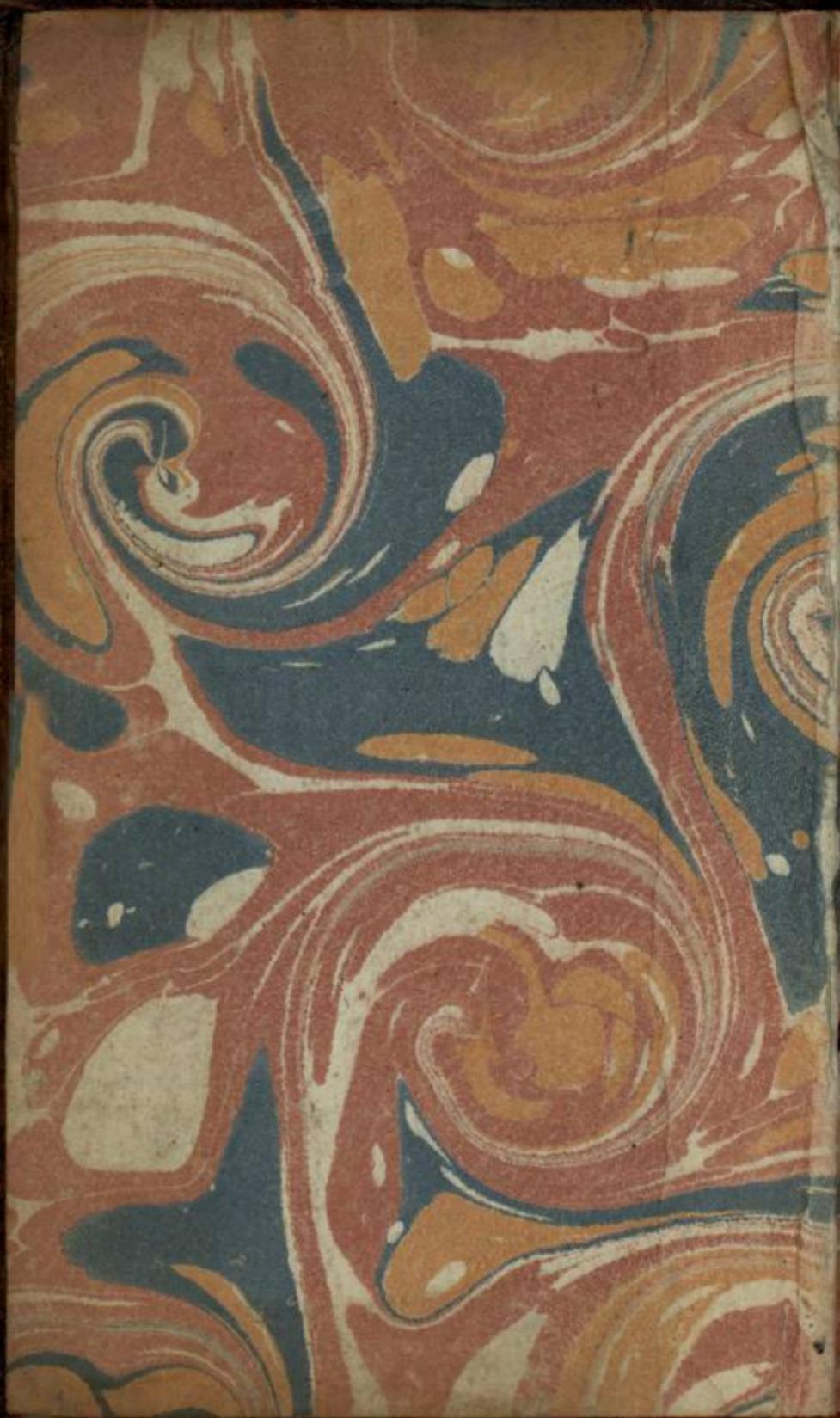
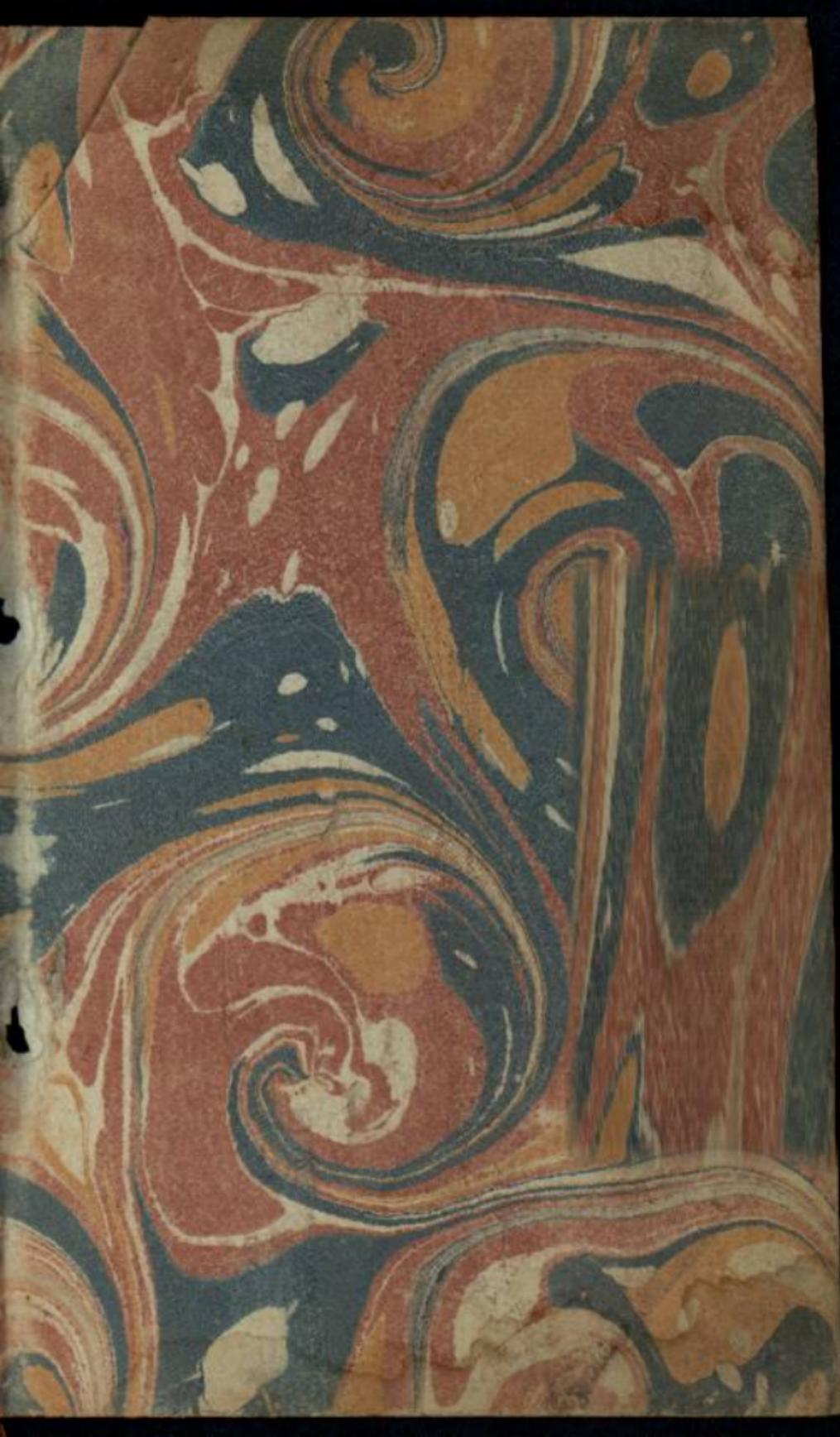
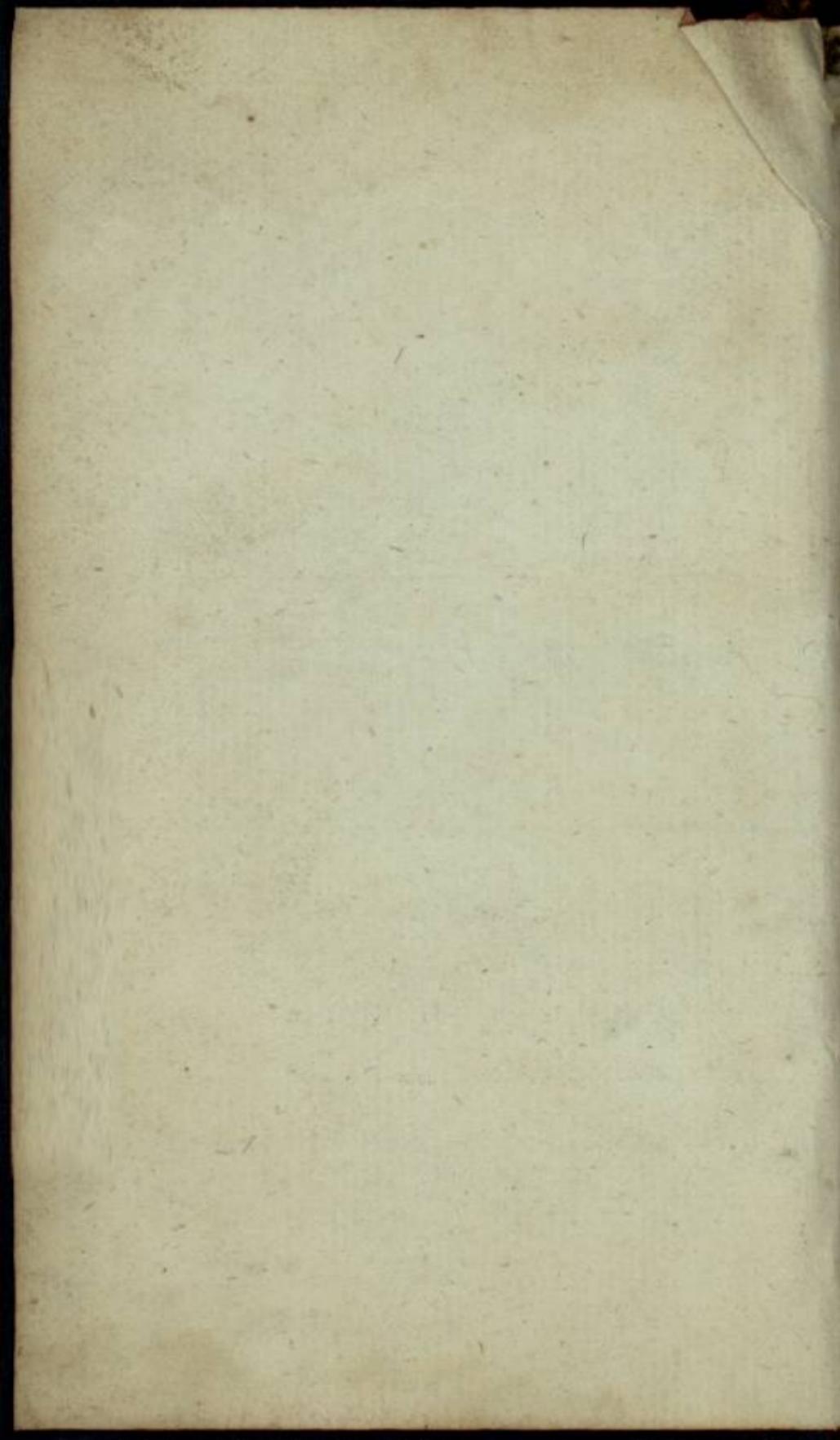




34740







31710

CONFRAIRIE

DE LA TRÉ-SAINTE

TRINITÉ



A TOULOUSE

chez Valde de St. Bernard

Imprimeur de la Confrérie

Paris 1710



# CONFRAIRIE

DE LA TRÈS-SAINTE

# TRINITÉ,

*Avec un Reglement de Vie, &  
les Avantages & Devoirs des  
Domestiques, &c.*



A TOULOUSE,  
Chez la Veuve de M<sup>e</sup>. BERNARD PIJON,  
Avocat, seul Imprimeur du Roi,  
Place Royale.

---

*Avec Approbation.*

M. D C C. L X V I I.

COMPTON

BY THE

PRINTED

BY THE



# CONFRAIRIE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

D. *QUELLE est l'excellence  
de cette Confrairie ?*

R. L'excellence de cette Confrairie est de réunir en elle tous les caractères d'une Société solidement pieuse. On peut s'en convaincre par la fin qu'elle se propose, par les exercices qui s'y pratiquent, par l'origine de son institution, par les graces & les privilèges qui y sont accordés, enfin par les fruits glorieux qui peuvent en revenir à l'Eglise & à l'Etat.

D. *Quelle est la fin de cette Confrairie ?*

R. La fin de cette Confrairie est de rendre à l'auguste Mystère de la Très-

6 *Confrairie de la S. Trinité.*

Sainte Trinité un culte spécial & perpétuel, & de soulager la misere des Pauvres, sur-tout des Captifs, par tous les moyens qui sont possibles à un chacun.

*D. Quels sont les exercices de cette Confrairie ?*

R. Les exercices de cette Confrairie sont les hommages que les Confreres doivent rendre à la Très-Sainte Trinité, & qui consistent, 1°. A contempler & admirer, dans un silence plein de respect & d'amour, les grandeurs ineffables de cet adorable Mystere.

2°. Adorer en esprit & en vérité ce grand & premier Objet de notre culte, en s'abaissant profondément devant les infinies perfections que renferme un Dieu en trois Personnes, desirant avec toute l'ardeur possible que toute gloire, toute louange, tout honneur, tout hommage lui soient rendus dans le Ciel & sur la Terre.

3°. En reconnoissant sans cesse la dépendance essentielle que nous avons tous de la puissance du Pere, sans laquelle nous ne pouvons être ni subsister; de la sagesse du Fils, sans qui nous ne pou-

*Confrairie de la S. Trinité.* 7

vons connoître ni penser ; de l'amour du Saint-Esprit , fans qui nous ne pouvons ni vivre ni aimer.

4<sup>o</sup>. De ne pas se contenter d'une stérile admiration des grandeurs ineffables d'un Dieu trois fois Saint ; mais d'obéir exactement au précepte qui nous est fait : *Soyez saint, parce que je suis saint ; soyez parfaits comme votre Pere céleste est parfait ; faites tout dans la charité. Omnia vestra in charitate fiant.*

D. *Comment peut-on rendre ce culte perpétuel à l'auguste & adorable Trinité , qui est la fin principale de cette Confrairie ?*

R. Les sollicitudes , les soins , les embarras de cette vie nous mettant souvent dans la triste nécessité d'interrompre une si sainte occupation , nous exhortons les Confreres à consacrer au moins un quart d'heure par jour à ce saint exercice , & ne manquer jamais de ramener toute leur conduite à cette unique fin.

D. *Quelles sont les Œuvres qui se pratiquent principalement dans cette Confrairie ?*

8 *Confrairie de la S. Trinité.*

R. Ce sont celles que renferme la Rédemption des Captifs.

D. *Qu'entendez-vous par les Captifs?*

R. J'entends ces Fideles tombés par une étrange malheur entre les mains des Turcs ou des Apostats les plus grands ennemis du nom chrétien, qui sont abandonnés à tout ce que la fureur, la barbarie, la haine implacable de Jésus-Christ, les passions les plus cruelles & les plus brutales peut leur faire souffrir de tourmens, endurer des violences, souffrir des travaux & essuyer des périls, tant pour leur ame, que pour leur corps. Les Captifs sont d'infortunés Chrétiens, contraints de servir d'Esclaves aux plus cruels Ennemis de notre sainte Religion; sous ces maîtres barbares, ils ne goûtent aucun repos dans la santé ni aucune sorte de consolation dans la maladie; ils ne peuvent attendre aucun soulagement qu'en sacrifiant leur Religion & leur Foi, consentir à périr pour toujours, pour traîner quelque - temps les malheureux restes d'une vie mourante. On laisse à la piété des Confreres le soin de réfléchir sur cet état & sur la grandeur & la

*Confrairie de la S. Trinité.* 9

fainteté de l'entreprise de ceux qui par état emploient leurs travaux & leur vie même pour faire tomber les fers de ces pauvres Infortunés , pour rendre à des Epouses défolées leurs tendres Epoux , à des Enfans leur Pere , des Chefs à leur Famille , des Bannis à leur patrie , des Esclaves à leur liberté , des Membres arrachés du sein de l'Eglise , à leur sainte Mere ; des Chrétiens , sans cesse exposés à faire naufrage dans la Foi , à la liberté des Enfans de Dieu.

*D. L'œuvre de la Rédemption des Captifs est-elle ancienne ?*

*R.* Cette œuvre de miséricorde a toujours été en usage parmi les Chrétiens dès le commencement de l'Eglise ; les Idolâtres & les Juifs , qui s'opposoient à son établissement , faisoient aux Fideles les mêmes traitemens que les Barbares font aujourd'hui aux pauvres Captifs ; ils les arrachent à ce qu'ils avoient de plus cher , ils les mettoient aux fers , ils les condamnoient aux travaux insupportables des métaux & des carrieres , ils les traitoient comme les derniers des hommes & comme la ba-

layeure du monde; ils terminoient souvent leur vie, comme les Esclaves de nos jours, par des supplices qu'on ne feroit pas même souffrir aux plus grands scélérats: c'est ce que nous lisons dans l'histoire des premiers siècles; nous y lisons aussi combien les Fideles de toute condition s'empressoient de secourir leurs Freres dans les travaux & les périls de leur captivité; nous y lisons encore dans ces fastes de l'Eglise le zele des Apôtres, des Evêques & des plus saints Pasteurs à relever le mérite de ceux qui s'employoient à ces œuvres de miséricorde, & à leur accorder des graces, des faveurs particulieres, comme d'avoir l'honneur d'être comptés au nombre des saints Confesseurs lorsqu'ils avoient passé leur vie dans ce pieux exercice, & d'abrèger en faveur des Pécheurs pénitens le temps de la pénitence canonique, quand ils s'étoient saintement exercés dans cette œuvre si digne de la charité chrétienne.

*D. Après la paix rendue à l'Eglise n'y eut-il plus des Captifs ni de Fideles qui s'employassent avec zele à l'œuvre de la Rédemption des Captifs?*

R. Après la paix rendue à l'Eglise, le nombre des Esclaves ne fut pas si considérable ; mais la persécution recommençant en quelques endroits particuliers, il y eut toujours des Esclaves ; & on vit pour lors le même zele pour la Rédemption se rallumer : Saint Ambroise vendit jusqu'aux Vases sacrés pour racheter les Captifs ; Saint Paulin, Evêque de Nole, se vendit lui-même par une charité dont on n'avoit encore vu l'exemple qu'en Jésus-Christ, & qui a été imité par les Enfans de St. Jean de Matha lorsqu'ils ont eu la douleur de voir les Captifs chanceler dans leur Foi : S. Césaire, & plusieurs autres, ont déponillé leurs Eglises & aliéné leurs fonds pour délivrer les Captifs, se conformant en cela aux plus anciens Canons de l'Eglise.

D. *Quand la persécution des premiers siècles de l'Eglise eut cessé, ne vit-on plus des Chrétiens faits Esclaves ?*

R. Dans les siècles suivans, les Mahométans s'étant emparés d'un grand nombre des terres des Chrétiens, firent un grand nombre d'Esclaves qu'ils traitoient avec une dureté incroyable,

comme nous l'avons déjà dit ci-dessus.

*D. N'y eut-il point de ressource pour les Esclaves dans ce malheureux temps ?*

*R.* Dieu inspira à son Eglise, du temps d'Innocent III, le dessein d'instituer un Ordre qui seroit entierement consacré à l'œuvre de la Rédemption. Pour manifester la volonté du Très-Haut sur une œuvre si importante, il se fit plusieurs miracles & apparitions extraordinaires : Saint Jean de Matha fut le premier à qui Dieu inspira cette sublime fonction ; Dieu lui marqua ses volontés pendant le temps du Saint Sacrifice de la Messe qu'il offroit pour la première fois ; un Ange lui apparut sous la forme de l'habit des Religieux de la Trinité, tenant entre ses mains les chaînes de deux Esclaves, l'un More & l'autre Chrétien ; le Pape Innocent III. eut la même vision ; ce qui le détermina non-seulement à approuver cet établissement, mais avoua publiquement qu'un Ordre destiné pour une fin si digne de la piété chrétienne n'étoit pas l'ouvrage des hommes, mais de Dieu même : le Concile de Latran applaudit

plaudit à cet établissement avec des termes dignes de la lumière & de la piété épiscopale.

*D. Les simples Fideles n'ont - ils point de part à l'œuvre de la Rédemption ?*

R. Afin de faire entrer dans ce pieux dessein le plus de Fideles qui se pourroit, le même Pape Innocent III voulut qu'il fût établi une Confrairie, dans laquelle les Personnes de toute sorte d'état, s'unissant avec les Religieux de l'Ordre de la Trinité, pussent porter un remede plus prompt, plus efficace & de plus longue durée à un mal si grand & si pressant: l'esprit de cette Confrairie n'est qu'un renouvellement de la charité des premiers Chrétiens, qui avançoient l'œuvre de la Rédemption, non - seulement en offrant au Seigneur les plus ferventes prieres, & en se dépouillant de leurs biens, mais en exposant même leur vie.

*D. Les Successeurs d'Innocent III ont - ils approuvé la Confrairie attachée à l'Ordre de la Trinité ?*

R. On compte quarante - huit Sou-

14 *Confrairie de la S. Trinité.*

verains Pontifes , qui non-seulement ont approuvé ladite Confrairie , mais qui lui ont donné les éloges les plus magnifiques , & lui ont accordé des Privileges & des Indulgences sans nombre.

*D. Quels sont les principaux éloges qu'ont donné les Souverains Pontifes à la Confrairie de la Sainte Trinité ?*

R. Innocent IV appelle l'Ordre de la Trinité, un Ordre Canonique, institué dans l'Eglise par une disposition divine , & il appelle la Confrairie dudit Ordre, une sainte Confraternité : Alexandre VII , Clément V , Urbain VI , & Jean XXII , donnent les mêmes éloges , & ce dernier ajoute que la coutume de recevoir des Confreres dans l'Ordre de la Trinité est confirmé d'autorité Apostolique : Pie II , Innocent VIII , appellent l'Ordre de la Trinité, Religion sacrée. Sixte IV , Paul III , & Jules II , Gregoire XIII , Clément VIII , & Paul V , l'appellent, un Ordre divinement institué. Urbain VIII , Clément X , appellent la Confrairie de la Trinité, l'abrégé de toutes les œuvres de miséricorde , & c'est ainsi que l'avoient appelé ses Prédécesseurs ; en-

fin Benoit XIV, dans son Bref donné à Rome le 8 Août 1752, pour favoriser de plus en plus l'œuvre de la Rédemption, & pour entrer dans les vues de ses Prédécesseurs, permet aux Religieux de l'Ordre de la Trinité, lorsqu'ils n'auront point de maison dans certains lieux, d'y établir des Confratries, d'y choisir & d'y nommer tels Prêtres qu'ils jugeront à propos pour la communication des Indulgences accordées par ses Prédécesseurs.

*Des Indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la Confratrie de la Très - Sainte Trinité.*

D. *Qu'entendez - vous par le mot Indulgence ?*

R. J'entends une grace que l'Eglise fait aux Pécheurs en leur remettant en tout ou en partie la peine temporelle qui a été ou qui auroit dû être imposée pour leurs péchés.

D. *Pourquoi l'Eglise n'accorde cette grace qu'aux Pécheurs ?*

R. Parce que toute Indulgence suppose le péché ; & si l'on n'avoit aucun

péché à expier, on n'auroit besoin ni de pardon ni d'Indulgence.

*D. Qu'entendez-vous par la peine temporelle que l'Indulgence remet ?*

*R.* J'entends, 1°. La satisfaction temporelle que le Pécheur doit à Dieu, & qu'il doit subir, soit dans cette vie, soit dans l'autre, pour l'expiation de ses péchés. J'entends, 2°. La Pénitence portée par les Canons Pénitentiaux.

*D. Qu'entendez-vous par la Pénitence portée par les Canons Pénitentiaux ?*

*R.* J'entends la Pénitence que l'Eglise imposoit aux Pécheurs qui se confessoient de leurs péchés commis après le Baptême ; & ces Pénitences étoient plus ou moins grandes, selon que les péchés étoient plus ou moins considérables.

*D. Si les Pénitences canoniques ne sont plus en usage, les Indulgences sont donc inutiles ?*

*R.* Elles sont présentement bien plus nécessaires qu'elles n'étoient lorsque les Pénitences canoniques étoient en usage ; car qui ne voit que nos satisfac-

tions font bien moins proportionnées à nos péchés qu'elles n'étoient alors ; nous avons donc plus de besoin qu'alors qu'il y soit suppléé par l'Indulgence de l'Eglise , l'obligation de satisfaire à Dieu d'une maniere proportionnée au péché , dont la peine canonique étoit la compensation , subsistant toujours en son entier ?

D. *L'Eglise, en accordant les Indulgences, a-t-elle intention de dispenser les Fideles des pratiques de la pénitence & de la mortification ?*

R. l'Eglise est bien éloignée d'avoir cette intention , autrement l'usage des Indulgences seroit pernicieux , au lieu qu'il est très-salutaire.

D. *Le Pécheur qui a fait ce qui étoit prescrit pour l'Indulgence ne doit donc pas se dispenser de pratiquer les œuvres de pénitence & de mortification ?*

R. Non sans doute , puisqu'il reste toujours obligé de satisfaire à la Justice de Dieu dans ce monde ou dans l'autre , & ne peut être certain de l'avoir fait , parce qu'il ignore si ses dispositions pour gagner les Indulgences, ont été telles qu'elles devoient être pour les ga-

gner pleinement & dans toute leur étendue ; d'ailleurs , quand après l'Indulgence gagnée le Pécheur s'abstiendrait de commettre aucun péché mortel , il est exposé à commettre tous les jours des péchés véniels pour lesquels il faut satisfaire à Dieu ou dans ce monde ou dans l'autre ; bien plus , quand le Pécheur qui a reçu la grace de l'Indulgence n'auroit plus aucune peine temporelle à subir , il ne pourroit point se dispenser de pratiquer la mortification , parce qu'elle est nécessaire non - seulement pour satisfaire à Dieu , mais pour prévenir la rechute dans le péché & se conserver dans la grace , & d'imiter J. C. qui a commencé par une Crèche & a fini par la Croix.

*D. Comment est - ce que l'Eglise accorde ces Indulgences ?*

*R.* L'Eglise applique aux Fideles vivans par voie d'absolution les satisfactions de Jésus-Christ & des Saints pour compenser ce qu'ils doivent à la Justice divine.

*D. Qu'entendez - vous par les satisfactions de Jésus-Christ & des Saints ?*

*R.* J'entends , 1<sup>o</sup>. Toutes les actions

de Jésus-Christ, qui ont été d'un prix infini, & par lesquelles il a satisfait à Dieu d'une manière surabondante pour toutes les peines dont les hommes peuvent être redevables à la Justice divine. J'entends, 2<sup>o</sup>. Les actions de la Très-Sainte Vierge qui a souffert tant de peines & de douleurs sans avoir des péchés à expier. J'entends encore les Pénitences volontaires & les maux divers qu'ont enduré plusieurs Saints, & qui ont par-là satisfait à la Justice de Dieu au-delà de ce qu'exigeoient leurs péchés; & c'est de ces satisfactions de Jésus-Christ & des Saints que s'est formé ce trésor inépuisable des Indulgences dont Jésus-Christ a confié la dispensation à son Eglise.

*D. L'Eglise a donc le pouvoir d'appliquer à son choix les mérites de Jésus - Christ & de ses Saints ?*

*R.* Ce pouvoir est une suite nécessaire de ces paroles de Jésus-Christ : Tout ce que vous délierez sur la Terre sera délié dans le Ciel : c'est en appliquant les mérites de Jésus - Christ qu'on délie; & cette parole de Jésus - Christ ne souffre aucune distinction, elle doit

s'entendre par conséquent non - seulement du pouvoir de remettre la peine éternelle due au péché mortel , mais de toute peine due au péché , soit éternelle , soit temporelle.

*D. Est - ce par son seul choix que l'Eglise applique les satisfactions de Jésus - Christ ?*

R. L'Eglise ne dispense jamais ses trésors qu'avec sagesse , & elle n'accorde les Indulgences que pour des causes importantes à la gloire de Dieu & au salut des Fideles.

*D. Que faut - il faire pour recevoir l'effet des Indulgences de l'Eglise ?*

R. Il faut, 1°. Avoir une vraie contrition de ses péchés. 2°. Un desir effectif de satisfaire à Dieu. 3°. Avoir reçu la rémission du péché quant à la coulpe ; car l'Indulgence ne remet jamais que la seule peine temporelle après que la tache du péché a été effacée. 4°. Faire tout ce qui est prescrit par celui qui accorde l'Indulgence.

*D. Peut - on accorder des Indulgences en faveur des Ames qui sont en Purgatoire ?*

R. On peut en accorder , mais d'une

maniere bien différente de celle dont on use à l'égard des Fideles vivans : l'Eglise accorde les Indulgences aux vivans par voie d'absolution , & en faveur des morts , par voie de suffrage ; c'est-à-dire , que l'Eglise accorde les Indulgences aux Vivans en vertu de la Jurisdiction qu'elle a sur eux en leur remettant la peine qui est due à leurs péchés en tout ou en partie.

A l'égard des Morts , l'Eglise n'ayant point de jurisdiction sur eux , ne peut leur accorder les Indulgences que par voie de suffrage : c'est - à - dire , par la médiation des Fideles.

D. *Qu'entendez-vous par la médiation des Fideles ?*

R. J'entends que les Fideles bien disposés , & accomplissant exactement ce qui est prescrit pour gagner les Indulgences , appliquent ces Indulgences au soulagement des Ames détenues dans les flammes du Purgatoire , ce que les Fideles vivans peuvent faire en faveur de ces pauvres Ames toutes les fois que les Indulgences sont accordées , conformément à la Déclaration de Grég. XV par sa Bulle *Pastoralis*.

22 *Confrairie de la S. Trinité.*

*D. Combien y a-t-il de sortes d'Indulgences ?*

R. Il y en a de deux fortes , l'Indulgence plénierie , qui est une rémission totale de la peine due à tous nos péchés , & l'Indulgence limitée , comme de sept ans , & différentes quarantaines de jours , qui ont le même effet que si nous employions cet espace de temps à de rudes Pénitences pour l'expiation de nos crimes.

*D. Qui a reçu le pouvoir d'accorder les Indulgences ?*

R. Le Pape ou un Concile général dans toute l'Eglise , & les Evêques , selon l'étendue de leur Jurisdiction , lesquels ne peuvent accorder que quarante jours d'Indulgence , excepté le jour auquel ils feront la Dédicace & Consécration solennelle d'une Eglise , auquel jour ils peuvent accorder un an d'Indulgence ; c'est le quatrième Concile général de Latran sous Innocent III , qui l'a réglé ainsi.

*D. Les Papes ont-ils accordé des Indulgences à la Confrairie de la Trinité ?*

R. Pour animer les Fideles à l'œu-

vre de la Rédemption , ils en ont accordé sans nombre ; Innocent XI , Innocent XII , Clément XI , & Benoit XIV , en en accordant de nouvelles à ladite Confrairie , ont confirmé toutes celles que leurs Prédécesseurs avoient déjà accordées.

*D. Quelles sont les Indulgences accordées à la Confrairie de la Sainte Trinité ?*

R. Il y en a de plénieres , & d'autres qui ne le sont pas.

*D. Quelles sont les Indulgences plénieres , & quels jours sont assignés pour les gagner ?*

R. C'est ce que l'on peut voir dans le Catalogue ci - dessous.

---

*CATALOGUE des Indulgences plénieres , & des mois & jours assignés pour les gagner.*

J A N V I E R.

1. Indulgence pléniere.
6. Indulgence pléniere.
20. Indulgence pléniere.
28. Indulgence pléniere , Absolution.

F E V R I E R.

2. Indulgence plénier.

8. Indulgence plénier.

L E C A R E M E.

Le Dimanche de la Septuagésime,  
Indulgence plénier.

Le Dimanche de la Sexagésime, In-  
dulgence plénier

Le Dimanche de la Quinquagésime,  
Indulgence plénier.

Les jours des Cendres, Indulgence plé-  
nier, Absolution.

Tout le Carême, Indulgence plénier;  
le Jeudi-Saint, Absolution.

M A R S.

9. Mars, Indulgence plénier.

12. Indulgence plénier.

17. Indulgence plénier.

18. Indulgence plénier.

19. Indulgence plénier.

20. Indulgence plénier.

21. Indulgence plénier.

25. Indulgence plénier.

Le Dimanche de Pâques, & toute  
l'Octave, Indulgence plénier.

Le Dimanche de *Quasimodò*, Ind. plén.

Le troisieme Dimanche d'après Pâ-  
ques, Indulgence plénier.

A V R I L.

A V R I L.

2. Indulgence plénierie.  
25. Indulgence plénierie.

M A I.

Les trois jours des Rogations, Indulgence plénierie.

Le jour de l'Ascension, Indulg. plén.

La veille & le jour de la Pentecôte, Indulgence plénierie.

Le Lundi de la Pentecôte, Indulgence plénierie.

Le Mardi de la Pentecôte, Indulgence plénierie.

Le Jeudi, Indulgence plénierie.

Le Mercredi, Vendredi & Samedi des Quatre-Temps, Indulg. plén.

J U I N.

Le Dimanche de la Trinité, Indulgence plénierie, Absolution.

A O U S T.

16. Saint Roch, dans les maisons où font ses Reliques, Indulgence plén.

S E P T E M B R E.

8. Indulgence plénierie.

Le Mercredi, Vendredi & Samedi des Quatre-Temps, Indulgence plénierie.

O C T O B R E.

Le second Dimanche, Indulg. plén.

26 *Confrairie de la S. Trinité.*

N O V E M B R E.

20. Indulgence plénier.

25. Indulgence plénier, Absolution.

D E C E M B R E.

Le 1, 2 & 3<sup>e</sup>. Dimanche de l'Avent,  
Indulgence plénier.

Le Mercredi, Vendredi & Samedi des  
Quatre-Temps, Indulgence plén.

Le quatrieme Dimanche de l'Avent,  
Indulgence plénier.

Le 24 Indulgence plénier.

Le 25 Indulgence plénier à chacune  
des trois Messes.

Le 26 Indulgence plénier.

Le 27 Indulgence plénier.

Le troisieme Dimanche de chaque mois  
de l'année, Indulgence plénier.

*Autres Indulgences plénieres.*

Indulgence plénier pour tous les  
Freres & Sœurs le jour qu'ils entrent  
dans la Confrairie.

Indulgence plénier pour tous les  
Freres ou Sœurs à l'article de la mort,  
invoquant le Saint Nom de JESUS, au  
moins de cœur, s'ils ne le peuvent de  
bouche.

*Confrairie de la S. Trinité.* 27

Indulgence plénierie pour tous les Confreres qui s'étant confessés , & ayant communié , assisteront dévotement à la Procession de la Confrairie.

Indulgence plénierie à tous ceux qui assisteront à la Procession qui se fait avant le départ de la Rédemption , pour demander à Dieu un heureux succès pour cette œuvre si digne de la piété chrétienne.

Indulgence plénierie pour tous ceux qui sont destinés à cette sainte négociation , les jours avant leur départ.

Indulgence pour tous les Captifs rachetés qui , dans un mois , à compter depuis leur retour , communieront après avoir été contrits & confessés.

Indulgence plénierie une fois chaque mois pour tous ceux qui emploieront tous les jours un quart d'heure ou demi - heure à l'oraison mentale.

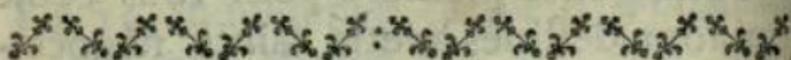
Indulgences ordinaires pour tous les jours de l'année , pour tous ceux qui réciteront les Prières marquées dans l'Avertissement.

*Autres Indulgences.*

Les Confreres de la Trinité partici-

pent à toutes les Indulgences qui se gagnent dans toutes les autres Confrairies & Congrégations, & particulièrement à celles des quatre Corps mendiants; ce Privilege a été accordé par Urbain VIII, & autres.

Indulgence plénierie pour tous les jours de Carême, les mêmes qu'on gagne à Rome dans les différentes Stations qu'on y fait.



### *DEVOIRS DES CONFRESSES.*

**L**es Confreres doivent recevoir & porter sur eux un petit Scapulaire de laine blanche avec la Croix rouge & bleue, bénit & donné par le Supérieur ou Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, ou autre Prêtre ayant permission: le Scapulaire étant rompu & ayant perdu sa forme, ils auront soin d'en faire bénir un autre, & il n'est pas nécessaire qu'ils le reçoivent une seconde fois avec cérémonie; le montant de la Croix de couleur rouge doit être dessus le travers bleu.

Ils doivent se faire enrégistrer dans le Livre de la Confrairie, sans qu'il soit besoin de prendre un rescrit, puisque l'obligation qu'en fait Clément VI. n'est qu'une maniere de précaution pour être mis en terre sainte dans un temps d'interdit : *ut eidem sepultura ecclesiastica non negetur.*

La Confrairie n'exige aucun vœu ni aucune peine ni abstinence de chair outre les Commandemens de l'Eglise : on exhorte néanmoins les Confreres de dire l'Office de la Sainte Trinité, ou de jeûner (s'ils le peuvent) les Vendredis, pour honorer la Croix qu'ils portent.

Les aumônes pour la Rédemption des Captifs ne sont point taxées ; car quoique les plus anciens Papes, comme Innocent VIII. les eussent déterminées pour le jour de l'entrée ou pendant chaque année, néanmoins le Pape Paul V. & ses Successeurs se sont contentés d'exhorter les Confreres de faire leurs aumônes selon les mouvemens de leur charité, se persuadant que ceux qui veulent jouir des Indulgences qui n'ont été accordées à cet Ordre qu'en vue

30 *Confrairie de la S. Trinité.*

de la Rédemption des Captifs , ne feront pas si ingrats que d'oublier entiere-ment ceux qui en font le motif ; & il n'y a pas de Confrere qui ne dût tous les jours épargner quelque chose , ne fût-ce que l'obole de la Veuve de l'Evan-gile , pour une œuvre si sainte , & re-trancher le superflu de la table & des ha-bits pour un besoin si pressant. Ceux qui ne peuvent faire aumône gagnent les Indulgences , s'ils prient pour les Captifs , s'ils demandent à Dieu leur dé-livrance , la patience dans leurs maux , & la persévérance dans la Foi , & s'ils procurent , ou par conseil ou par amis , le bien des Captifs & l'accroissement de la Confrairie. Les Prieres pour gagner les Indulgences sont , six fois le *Pater* , avec le verset *Gloria Patri* , &c. & six fois l'*Ave Maria* , avec le même ver-set *Gloria Patri*. Pour gagner les In-dulgences plénieres , il faut outre cela se confesser & communier , visiter l'E-glise ou Chapelle de l'Ordre , & y prier Dieu pour l'exaltation de la Sainte Eglise , l'extirpation des hérésies , l'u-nion des Princes Chrétiens & le soula-gement des Pauvres Captifs.

Pour gagner les Indulgences limitées, il n'est pas nécessaire de se confesser & communier, ni même de visiter l'Eglise; il suffit de dire les Prières ci-dessus marquées, pourvu que d'ailleurs on soit en état de grace. La même chose est à observer pour les Stations de Rome, quoiqu'il y ait Indulgence plénier, à la réserve qu'il faut visiter l'Eglise.

Pour participer à l'Absolution générale & aux œuvres pieuses, tant prières que pénitences qui se pratiquent dans tout l'Ordre par tous les Religieux de la Sainte Trinité, outre les dispositions de l'Indulgence plénier, il faut être à genoux lorsqu'on donne la dite Absolution, conformément à la Bulle de Notre Saint Pere le Pape Innocent XI.

---

*Priere à la Très-Sainte Trinité.*

**T**Rinité Sainte, Pere, Fils, & S. Esprit, un seul Dieu en trois Personnes, je vous adore dans l'éternité de votre être, dans l'unité de votre essence, dans la fécondité de vos

émanations & productions éternelles , dans la trinité & société de vos Personnes , dans l'éminence de vos perfections divines , & je m'abîme & m'anéantis devant la grandeur , la souveraineté , la toute-puissance & la sainteté de votre être infiniment parfait. C'est ce que vous êtes en vous-même de toute éternité , & ce qui doit faire mon occupation & ma félicité éternelle.

Mais ma foi vous doit encore chercher & adorer dans vos œuvres , & comme hors de vous-même , puisque votre bonté vous en a fait sortir en quelque maniere par la création du Monde , par la rédemption des Pécheurs , & par la sanctification des Anges & des Hommes. Je vous adore donc , ô Dieu créateur , Dieu sauveur , Dieu sanctificateur , Dieu qui m'avez tiré du néant par votre puissance , Dieu qui êtes descendu dans mon néant par l'incarnation de votre Fils , Dieu qui relevez le néant de la créature , & qui anéantissez le néant du péché par la grace de votre Esprit , & je vous offre tout l'hommage & toute la recon-

noissance dont mon cœur est capable , pour toute l'effusion que vous avez daigné faire de votre être , de votre miséricorde , & de votre sainteté dans le monde.

Vous m'avez consacré à vous en me donnant l'être & la vie , & vous avez imprimé dans mon âme votre image & votre ressemblance , qui m'avertit que je ne suis rien que par vous & que pour vous. Mais qui pourra concevoir , mon Dieu , l'excellence de la grâce par laquelle vous m'avez consacré à vous une seconde fois , en me faisant appartenir à vous , ô Pere Eternel ! comme votre Fils ; en m'unissant à vous , ô Fils unique de Dieu ! comme un membre de votre Corps ; en me remplissant de vous , ô Saint - Esprit ! comme votre Temple ; en me rendant votre adorateur en esprit & en vérité , ô Trinité souverainement & uniquement adorable !

Je ne suis donc au monde que pour vous glorifier par tout ce que je suis , ô grand Dieu des Chrétiens ! Dieu tout-puissant , tout sage , & tout bon ; Dieu unité , Dieu vérité , Dieu sain-

34 *Confrairie de la S. Trinité.*

teté. Je ne dois vivre que pour sanctifier votre Nom par une vie sainte, qui soit l'image de la vôtre ; pour établir votre regne dans mon cœur par la destruction de tout mon orgueil ; pour accomplir vos desseins par un parfait assujettissement de ma volonté à la vôtre.

O Trinité que j'adore ! rendez-moi, s'il vous plaît, fidele à ces devoirs. Que je mette toute ma religion à vivre selon votre Loi, & à vous adorer, non du bout des levres, ni seulement par ces fortes de dévotions extérieures & superficielles qui laissent régner la cupidité, mais aussi par un culte pur, véritable, intérieur, spirituel, conforme à votre Loi & à l'esprit de votre Eglise ; qui vienne du fond du cœur, & qui serve à sanctifier le cœur ; qui naisse de la charité, & se termine à la charité.

Qu'il ne m'arrive jamais, ô Dieu trois fois Saint ! de transférer à aucune créature, quelque sainte qu'elle soit, l'honneur qui vous est propre. Que ma foi n'adore que vous, que mon espérance ne repose qu'en vous ; que ma

charité ne cherche que vous, & ne s'attache qu'à vous. Que je ne vive que pour vous sur la terre, afin que je vive dans vous & de vous éternellement dans le Ciel. Ainsi soit-il.

---

*Avertissement sur la récitation du Rosaire de la Très-Sainte Trinité.*

**L**E Rosaire de la Très - Sainte & Adorable Trinité est composé de dix dixaines, dont chacune a pour objet une perfection ou un attribut de Dieu, qui fera à jamais le sujet des admirations, des louanges, des adorations de tous les Esprits célestes. En Récitant ce Rosaire il faut donc avoir en vue une perfection de Dieu, & se proposer un Ordre de la Hiérarchie céleste, avec lequel vous le louerez, vous l'admirez, vous l'adorez. Dans la première dixaine vous contemplez un Dieu infiniment grand, avec tout l'Ordre angélique. Dans la seconde dixaine vous le contemplez avec les Archanges, comme un Dieu infiniment beau, & la beauté toujours

ancienne & toujours nouvelle. Dans la troisieme dixaine vous l'adorerez comme un Dieu infiniment sage avec les Principautés. Dans la quatrieme dixaine vous le contemplerez comme un Dieu infiniment bon, & la bonté même, avec les Vertus. Dans la cinquieme dixaine vous l'adorerez avec les Puissances, comme un Dieu tout-puissant & qui fait tout ce qu'il veut dans le Ciel & sur la Terre. Dans la sixieme dixaine vous l'admirez comme un Dieu infiniment libéral, avec les Dominations. Dans la septieme vous le contemplerez comme un Dieu le Maître de l'Univers & le Roi des Rois, avec les Trônes. Dans la huitieme vous l'adorerez comme un Dieu infiniment heureux, & l'unique source de toute félicité, avec les Chérubins. Dans la neuvieme dixaine vous le contemplerez comme un Dieu qui est la charité même, avec les Séraphins. Dans la dixieme & dernière dixaine vous l'admirez avec toute la Cour céleste, comme un Dieu qui est le principe & la fin de toutes choses. Enfin, pour entrer dans l'esprit de cet-

te Priere adressée à l'adorable Trinité ,  
il faut tâcher d'imiter le zele , le res-  
pect , les sentimens intérieurs de ces  
Esprits célestes , qui voient ce Dieu  
trois fois Saint , qui le contemplent ,  
l'admirent & l'adorent , & qui en le  
voyant , l'adorant , le louant , l'admi-  
rant , l'aimant , trouvent leur éternel-  
le félicité.

*Au Nom du Pere , & du Fils , & du  
Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

**J**E crois en Dieu le Pere tout-puif-  
fant , créateur du Ciel & de la ter-  
re : & en Jésus-Christ son Fils unique  
Notre-Seigneur , qui a été conçu du  
Saint-Esprit , est né de la Vierge Ma-  
rie , a souffert sous Ponce-Pilate , a été  
crucifié , est mort , & a été enseveli ;  
est descendu aux enfers , & est ressuscité  
d'entre les morts le troisieme jour ; est  
monté aux Cieux , & est assis à la droi-  
te de Dieu le Pere tout-puissant , d'où  
il viendra juger les vivans & les morts.

Je crois au Saint - Esprit , la Sainte  
Eglise Catholique , la Communion des  
Saints , la Rémission des péchés , la

38 *Confrairie de la S. Trinité.*  
Résurrection de la Chair, & la Vie  
éternelle. Ainsi soit-il.

*On dit ici un Gloria Patri sur chaque  
Grain.*

*Premiere Dixaine.*

Contempons avec tout le Chœur  
des Anges, l'adorable Trinité comme  
un Dieu infiniment grand, & disons:

Pere Eternel, source de toute Bé-  
nédiction, Fils unique, consubstantiel  
au Pere, & notre Rédempteur; Saint-  
Esprit, amour substantiel du Pere &  
du Fils, & notre consolateur; adora-  
ble Trinité, nous confessons de cœur  
& de bouche que toute louange, tout  
hommage & toute gloire vous sont  
uniquement dus dans tous les siècles:  
dans cette créance nous soupirons  
après le bonheur de chanter éternelle-  
ment avec le Chœur des Anges; Saint,  
Saint, Saint est le Dieu de toute gran-  
deur; toute la terre, ô Dieu infini-  
ment grand! éclate de la Majesté infi-  
nie de votre Gloire; gloire soit donc  
au Pere, qui nous a créés; gloire au Fils,  
qui nous a rachetés; gloire au S. Esprit,  
qui nous a sanctifiés; gloire à la Très-

*Confrairie de la S. Trinité.* 39

Sainte & Adorable Trinité , un seul Dieu en trois Personnes , comme il l'a été au commencement , qu'il l'est , & le fera dans tous les siècles.

*Ce Cantique de louange doit être répété sur tous les petits Grains du Rosaire.*

*Seconde Dixaine.*

Contempons ici avec les Archanges l'adorable Trinité comme un Dieu infiniment beau , infiniment aimable ; disons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & St. Esprit , Dieu infiniment beau , beauté toujours ancienne , toujours nouvelle ; puisque dans cette terre étrangere , & cette région de ténèbres nous n'avons pas la consolation de vous voir tel que vous êtes , pour enlever nos cœurs , daignez toujours nous nourrir de cette douce espérance. Faites que ces traits de beauté que vous avez répandus sur vos créatures , nous retracent sans cesse que vous êtes le seul objet digne de notre amour : embrasez nos cœurs du desir de vous voir , de vous plaire , & de chanter à jamais avec le Chœur des Ar-

40 *Confrairie de la S. Trinité.*  
changes ; Saint, Saint, Saint est le  
Dieu infiniment beau, & le principe  
de toute beauté. Gloire soit, &c.

*Troisieme Dixaine.*

Adorons avec les Principautés la  
Très-Sainte Trinité comme un Dieu  
infiniment sage ; disons :

Adorable Trinité, Pere, Fils & St.  
Esprit, Dieu infiniment sage, qui con-  
duisez tout avec autant de douceur que  
de force pour votre gloire & notre  
salut, rendez-nous toujours dociles à  
vos ordres ; faites que nous adorions  
en tout vos impénétrables desseins ; que  
toujours contents de l'état où vous nous  
avez placés nous en remplissions exac-  
tement les devoirs & en supportions  
patiemment les peines : par là nous au-  
rons la confiance d'être unis un jour  
avec le Chœur des Principautés, de cé-  
lébrer à jamais votre infinie sagesse, &  
de répéter sans cesse avec eux ; Saint,  
Saint, Saint est le Dieu infiniment sa-  
ge & la sagesse même. Gloire soit au  
Pere, &c.

*Quatrieme Dixaine.*

Contemplons avec les Vertus, l'a-

*Confrairie de la S. Trinité.* 41

dorable Trinité comme un Dieu infiniment bon ; difons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & St. Esprit , Dieu dont la nature n'est que miséricorde & bonté , prosternés à vos pieds , nous vous rendons mille actions de graces pour tous les biens dont vous nous avez comblés jusqu'ici : pénétrés de la plus sincere douleur pour l'abus que nous en avons fait , daignez nous le pardonner , & ne cessez jamais d'être pour nous le Pere de miséricorde , le Dieu de toute consolation : en tribut de notre reconnoissance , nous vous bénirons sans cesse dans cette vie , jusqu'à ce que réunis avec le Chœur des Vertus , nous répétions sans relâche ; Saint , Saint , Saint est le Dieu infiniment bon & la bonté même. Gloire soit au Pere , &c.

*Cinquieme Dixaine.*

Admirons avec les Puissances l'adorable Trinité comme le Dieu tout-puissant ; difons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & St. Esprit , Dieu tout-puissant , qui avez dit , & toutes choses ont été faites , qui appelez ce qui n'est pas comme ce qui

est, qui tenez en vos mains les cœurs des Rois & les tournez à votre gré, qui faites quand il vous plait des pierres mêmes des enfans d'Abraham, nous vous supplions d'exercer votre puissance sur la dureté & l'insensibilité de nos cœurs, afin que nous puissions vous rendre, comme au Roi des Rois & au meilleur des Peres, le juste tribut de l'obéissance la plus parfaite, de l'amour le plus ardent, de la fidélité la plus inviolable, & chanter un jour avec le Chœur des Puissances; Saint, Saint, Saint est le Dieu des Armées, & le Dieu tout-puissant. Gloire soit au Pere, &c.

*Sixieme Dixaine.*

Admirons avec les Dominations l'adorable Trinité comme un Dieu infiniment libéral; disons :

Adorable Trinité, Pere, Fils & Saint-Esprit, Dieu infiniment libéral & magnifique, qui avez rempli le Ciel & la Terre de vos dons les plus précieux, faites que par la sincère reconnaissance que nous avons de ceux qu'il a plu à votre bonté de nous accorder, nous méritions que vous les conserviez

en nous , & que notre fidélité à en faire un saint usage nous en attire tous les jours de nouveaux ; jusqu'à ce que rendus à notre chere patrie , nous puissions chanter avec le Chœur des Dominations ; Saint , Saint , Saint est le Dieu infiniment libéral & magnifique dans tous ses bienfaits. Gloire soit , &c.

*Septieme Dixaine.*

Contemplons avec les Trônes l'adorable Trinité comme un Dieu le Maître de l'univers & le Roi des Rois ; disons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & Saint-Esprit , Dieu souverain Maître du Ciel & de la Terre & le Roi des Rois , réglez seul dans nos esprits , dans nos cœurs , & dans tout nous-mêmes , faites que nous ne connoissions ici bas d'autre consolation , d'autre paix , d'autre bonheur que celui de vivre sous le joug aimable de vos saintes Loix & sous le doux empire de votre Amour , jusqu'à ce que réunis avec le Chœur des Trônes nous chantions éternellement ce Cantique divin ; Saint , Saint , Saint est le Dieu des Dieux , & le Seigneur des Seigneurs. Gloire soit au Pere , &c.

44 *Confrairie de la S. Trinité.*  
*Huitieme Dixaine.*

Admirons avec les Chérubins , l'adorable Trinité , comme un Dieu infiniment heureux , & le principe de toute félicité ; difons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & Saint - Esprit , Dieu infiniment heureux , & qui trouvez la souveraine félicité dans la connoissance & l'amour de vous-même , rendez - nous dignes du bonheur que vous possédez , & que vous nous avez promis , en nous accordant le précieux don d'une foi vive , d'une espérance ferme , d'une charité ardente , & de la persévérance dans toute sorte de bonnes œuvres , jusqu'à ce que délivrés de ce corps de mort , & rendus à notre chere patrie , nous puissions chanter avec le Chœur des Chérubins ; Saint , Saint , Saint est le Dieu infiniment heureux , & la source de toute félicité. Gloire soit au Pere , &c.

*Neuvieme Dixaine.*

Contemplons avec les Sêraphins l'adorable Trinité comme un Dieu la charité même ; difons :

Adorable Trinité , Pere , Fils &

*Confratrie de la S. Trinité.* 45

Saint - Esprit , qui êtes la charité même , rallumez dans nos cœurs ce feu céleste & divin que notre unique Rédempteur a apporté sur la Terre , afin qu'il soit en nous le principe & la fin de toutes nos pensées , de tous nos desirs , de tous nos mouvemens , de toutes nos actions , l'ame de notre ame , la vie de notre vie , jusqu'à ce que consumés avec les Séraphins de ces célestes flammes , nous puissions chanter avec eux ; Saint , Saint , Saint est notre Dieu qui est la charité même. Gloire soit au Pere , &c.

*Dixieme Dixaine.*

Admirons avec toute la Cour céleste, l'adorable Trinité , comme un Dieu qui est la fin de toutes choses ; disons :

Adorable Trinité , Pere , Fils & Saint - Esprit , seul principe & fin unique de toutes choses ; faites qu'unis avec toute la Cour céleste , nous admirions , nous contemplions autant qu'il nous est possible dans cette vallée de larmes , cette gloire infinie qui vous environne & qui réjaillit sur tout le Corps ravissant de vos Elus , dont vous avez récompensé le mérite en couron-

46 *Confrairie de la S. Trinité.*

nant vos dons ; faites que toujours remplis de l'idée de vos perfections infinies de votre grandeur , de votre beauté , de votre sagesse , de votre bonté , de votre libéralité , de votre magnificence , de votre souveraineté , de votre puissance , de votre félicité , nous nous détachions sans cesse des biens , des honneurs , des plaisirs de la terre ; que mourant tous les jours à nous - mêmes & à toutes les créatures qui nous environnent , nous puissions vivre de votre vie , & mériter ce cœur pur à qui vous avez promis de vous laisser voir tel que vous êtes , & de chanter enfin avec toute la Cour céleste ; Saint, Saint, Saint est notre Dieu le principe & la fin de toutes choses. Gloire soit au Pere , &c.

---

*LITANIES à la Louange de la  
Très - Sainte Trinité.*

**K** Yrie eleison ,      Christe eleison ,  
Kyrie eleison.

PATER de cœlis Deus , miserere nobis.  
Pater increate ,      miserere nobis.

Pater ingenite , miserere nobis.  
Pater à nullo procedens , miserere.  
Pater principium & finis , miserere.  
Pater immense & æterne , miserere.  
Pater cui omnia sunt possibile , mis.  
Pater antique dierum , miserere nobis.  
Pater ex quo omnis paternitas in cœlis  
& in terra nominatur , miserere.  
Pater qui quæris in spiritu te adoran-  
tes , miserere nobis.  
Pater sancte & iuste , miserere nobis.  
Pater fons omnis gratiæ , miserere.  
Pater misericordiarum & Deus totius  
consolationis , miserere nobis.  
Pater Captivorum christianorum con-  
servator , miserere nobis.  
FILI Redemptor mundi Deus , mis.  
Fili Verbum æternum Patris , mis.  
Fili increate , miserere nobis.  
Fili unigenite , miserere nobis.  
Fili splendor gloriæ Patris , miserere.  
Fili Patri consubstantialis & coæterne ,  
miserere nobis.  
Fili candor lucis æternæ , miserere.  
Fili immense , miserere nobis.  
Fili per quem Deus cuncta creavit , mis.  
Fili thesaurus sapientiæ & scientiæ  
Dei , miserere nobis.

48 *Confrairie de la S. Trinité.*

- Fili desiderium Patriarcharum, mis.  
Fili Scopus Prophetarum, miserere.  
Fili desiderate cunctis Gentibus, mis.  
Fili Verbum caro factum & habitans  
in nobis, miserere nobis.  
Fili sol justitiæ, miserere nobis.  
Fili fidei nostræ auctor & consumma-  
tor, miserere nobis.  
Fili vera pax & justitia nostra, mis.  
Fili Pontifex futurorum honorum, mis.  
Fili Sponsus & Corona Virginum, mis.  
Fili Redemptor Captivorum, miserere.  
SPIRITUS Sancte Deus, miserere nobis.  
Spiritus à Patre & Filio æqualiter pro-  
cedens, miserere nobis.  
Spiritus nexus amoris Patris & Filii,  
miserere nobis.  
Spiritus Patri & Filio consubstantialis,  
miserere nobis.  
Spiritus Patri & Filio coæterne, mis.  
Spiritus Patri & Filio gloria coequalis,  
miserere nobis.  
Spiritus increate & immense, mis.  
Spiritus donum Dei altissimi, mis.  
Spiritus fons charitatis, miserere.  
Spiritus ignis cœlestis, miserere nobis.  
Spiritus virtus Altissimi, miserere.  
Spiritus inspirator boni consilii, mis.  
Spiritus

*Confrairie de la S. Trinité.* 49

Spiritus origo totius bonitatis pignus  
hæreditatis nostræ, miserere nobis.

Spiritus Doctor Ecclesiæ, miserere.

Spiritus Captivorum consolator, mis.

SANCTA TRINITAS unus Deus, mis.

Trinitas ineffabilis, miserere nobis.

Trinitas admirabilis, miserere nobis.

Trinitas lux inaccessibilis, miserere.

Trinitas Sacramentum à sæculis ab-  
conditum, miserere nobis.

Trinitas spes Captivorum, felicitas  
Sanctorum, miserere nobis.

Propitius esto, parce nobis Deus.

Ab incurfu & dæmonio meridiano,  
libera nos Domine.

A captivitate peccati, libera nos  
Domine.

A fame, peste & bello, libera nos  
Domine.

Ab æternitate malorum, libera nos  
Domine.

Ab omni malo, libera nos  
Domine.

Ut Ecclesiam tuam Sanctam, Catholi-  
cam & Apostolicam, ejusque Sum-  
mum Pastorem conservare digneris,  
Te rogamus audi nos.

Ut Regem nostrum Christianissimum

50 *Confrairie de la S. Trinité.*

N. totumque hoc Regnum gratiâ,  
pace & victoriâ cumulare digneris,  
te rogamus audi nos.

Ut omnes Infideles ad tuam Sanctam  
Ecclesiam revocare digneris, te rog.

Ut huic Confraternitati tuo Nomini  
consecratæ omnibusque ei Devotis &  
Benefactoribus nostris gratiam in  
præsenti, & vitam æternam in fu-  
turo concedere digneris, te rogamus.

Ut Sanctæ & Individuæ Trinitatis Fi-  
dem in nobis augere & conservare  
digneris, te rogamus audi nos.

Ut Captivos Christianos ab Infidelium  
Servitute liberare digneris, te rog.

Ut Fratres nostros ad Redemptionem  
missos conservare, & ab Infidelibus  
protegere digneris, te rogamus.

Ut Captivis Christianis in Fide constan-  
tiam & in adversis patientiam  
impertiri digneris, te rogamus.

Ut omnibus Fidelibus defunctis re-  
quiem æternam donare digneris, te  
rogamus audi nos.

V. Benedicamus Patrem & Filium,  
cum Sancto Spiritu.

R. Laudemus & superexaltemus eum  
in sæcula.

*Oremus.*

**C** Oncede nobis, Domine Deus, ut quod nunc in speculo & ænigmate Trinitatis Mysterium videmus & adoramus, facie ad faciem in Cœlis contemplari mereamur, per Christum Dominum nostrum. Amen.

---

*Symbolum Sancti Athanasii.*

**Q** Uiconque veut être sauvé, doit avant toutes choses embrasser & tenir la Foi Catholique.

*Et quiconque ne la conservera pas entiere & inviolable, périra infailliblement pour l'éternité.*

*Or la Foi Catholique consiste à adorer un seul Dieu en trois Personnes, & trois Personnes en un seul Dieu.*

*Sans confondre les Personnes ni séparer la substance.*

**Q** Uicumque vult salvus esse, ante omnia opus est ut teneat Catholicam Fidem.

Quam nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in æternum peribit.

Fides autem Catholica hæc est, ut unum Deum in Trinitate, & Trinitatem in Unitate veneremur.

Neque confundentes Personas, neque substantiam separantes.

E ij

52 *Confrairie de la S. Trinité.*

Alia est enim Persona Patris, alia Filii, alia Spiritus Sancti.

Sed Patris, & Filii, & Spiritus Sancti una est Divinitas, æqualis Gloria, coæterna Majestas.

Qualis Pater, talis Filius, talis Spiritus Sanctus.

Increatus Pater, increatus Filius, increatus Spiritus Sanctus.

Immensus Pater, immensus Filius, immensus Spiritus Sanctus.

Æternus Pater, æternus Filius, æternus Spiritus Sanctus.

Et tamen non tres æterni, sed unus Æternus.

Sicut non tres increati, nec tres immensi; sed unus increatus & unus immensus.

Similiter omni-

*Car autre est la Personne du Pere, autre est celle du Fils, autre est celle du Saint-Esprit.*

*Mais la Divinité du Pere & du Fils & du Saint-Esprit est une, leur gloire égale, leur Majesté coéternelle.*

*Tel qu'est le Pere, tel est le Fils, tel est le St. Esprit.*

*Le Pere est incréé, le Fils est incréé, le St. Esprit est incréé.*

*Le Pere est immense, le Fils est immense, le St. Esprit est immense.*

*Le Pere est éternel, le Fils est éternel, le St. Esprit est éternel.*

*Et néanmoins ce ne sont pas trois éternels, mais un seul Eternel.*

*Comme aussi ce ne sont pas trois incréés, ni trois immenses; mais un seul Dieu incréé & un seul Immense.*

*De même le Pere est*

*Confrairie de la S. Trinité.* 53

*tout-puissant , le Fils est tout-puissant , le Saint-Esprit est tout-puissant.*

*Cependant ce ne sont pas trois tout-puissans ; mais un seul Tout-Puissant.*

*Ainsi le Pere est Dieu, le Fils est Dieu , le St. Esprit est Dieu.*

*Et néanmoins ce ne sont pas trois Dieux , mais un seul Dieu.*

*Ainsi le Pere est Seigneur , le Fils est Seigneur , le Saint-Esprit est Seigneur.*

*Et néanmoins ce ne sont pas trois Seigneurs, mais un seul Seigneur.*

*Car comme la Vérité Chrétienne nous oblige de reconnoître & de confesser que chacune des trois Personnes est Dieu & Seigneur, aussi la Religion Catholique nous défend de dire trois Dieux ou trois Seigneurs.*

*Le Pere n'a été ni fait , ni créé , ni engen-*

*potens Pater , omnipotens Filius , omnipotens Spiritus Sanctus.*

*Et tamen non tres omnipotentes , sed unus omnipotens.*

*Ita Deus Pater ; Deus Filius , Deus Spiritus Sanctus.*

*Et tamen non tres Dii , sed unus est Deus.*

*Ita Dominus Pater , Dominus Filius , Dominus Spiritus Sanctus.*

*Et tamen non tres Domini , sed unus est Dominus.*

*Quia sicut sigillatim unamquamque Personam Deum ac Dominum confiteri christianâ veritate compellimur , ita tres Deos , aut Dominos dicere catholicâ religione prohibemur.*

*Pater à nullo est factus , nec creatus,*

54 *Confrairie de la S. Trinité.*

nec genitus.

Filius à Patre solo est, non factus, nec creatus, sed genitus.

Spiritus Sanctus à Patre & Filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens.

Unus ergo Pater, non tres Patres: unus Filius, non tres Filii: unus Spiritus Sanctus, non tres Spiritus Sancti.

Et in hac Trinitate nihil prius aut posterius, nihil majus aut minus, sed totæ tres Personæ coæternæ sibi sunt & coæquales.

Ita ut per omnia, sicut jam supradictum est, & Unitas in Trinitate, & Trinitas in Unitate veneranda sit.

Qui vult ergo salvus esse ita de Trinitate sentiat.

Sed necessarium

*dré d'aucun autre.*

*Le Fils n'a été ni fait ni créé, mais engendré du Pere seul.*

*Le Saint - Esprit n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procede du Pere & du Fils.*

*Il n'y a donc qu'un seul Pere, & non trois Peres; un Fils, & non trois Fils; un St. Esprit, & non trois Saints Esprits.*

*Et dans cette Trinité il n'y a ni plus ancien ni moins ancien, ni plus grand ni moins grand; mais les trois Personnes sont coéternelles & égales entre elles.*

*De sorte qu'en tout, comme il a été dit, on doit adorer l'Unité dans la Trinité, & la Trinité dans l'Unité.*

*Quiconque donc veut être sauvé doit avoir ces sentimens & cette croyance de la Trinité.*

*Mais il est nécessaire,*

*Confrairie de la S. Trinité.* 55

*pour le salut éternel , qu'il ait encore une croi-  
sance exacte de l'Incar-  
nation de Notre - Sei-  
gneur Jésus-Christ.*

*Or la pureté de la  
Foi consiste à croire & à  
confesser que Notre-Sei-  
gneur Jésus-Christ Fils  
de Dieu , est Dieu &  
Homme.*

*Il est Dieu étant en-  
gendré de la substance  
du Pere avant tous les  
temps ; & il est Homme  
étant né dans le temps  
de la substance de sa  
Mere.*

*Dieu parfait & Hom-  
me parfait , ayant une  
ame raisonnable & une  
chair humaine.*

*Egal au Pere selon  
la Divinité , & moindre  
que le Pere selon l'Hu-  
manité.*

*Et quoiqu'il soit Dieu  
& Homme , il n'est pas  
néanmoins deux Person-  
nes , mais un seul Jésus-  
Christ.*

est ad æternam salu-  
tem , ut Incarnatio-  
nem quoque Domi-  
ni nostri Jesu Chris-  
ti fideliter credat.

Est ergo Fides  
recta , ut credamus  
& confiteamur quia  
Dominus noster Je-  
sus Christus Dei Fi-  
lius , Deus & Ho-  
mo est.

Deus est ex subst-  
tantia Patris ante  
sæcula genitus ; &  
Homo est ex subst-  
tantia Matris in sæ-  
culo natus.

Perfectus Deus ;  
perfectus Homo, ex  
anima rationali &  
humana carne subst-  
sistens.

Æqualis Patri se-  
cundum Divinita-  
tem , minor Patre  
secundum Humani-  
tatem.

Qui licet Deus  
sit & Homo , non  
duo tamen , sed  
unus est Christus.

56 *Confrairie de la S. Trinité.*

Unus autem non conversione Divinitatis in carnem, sed assumptione Humanitatis in Deum.

Unus omnino, non confusione substantiæ, sed unitate Personæ.

Nam sicut anima rationalis & caro unus est homo; ita Deus & Homo unus est Christus.

Qui passus est pro salute nostra, descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis.

Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei omnipotentis, inde venturus est judicare vivos & mortuos.

Ad cuius adventum omnes homines resurgere habent cum corporibus suis, & redditori sunt de factis propriis rationem.

Et qui bona ege-

*Il est un, non que la Divinité ait été changée en l'Humanité; mais parce que Dieu a pris l'Humanité, & l'a unie à sa Divinité.*

*Un enfin, non par confusion de nature, mais par unité de Personne.*

*Car comme l'ame raisonnable & la chair est un seul homme, de même Dieu & l'Homme est un seul Jésus-Christ.*

*Qui a souffert la mort pour notre salut, est descendu aux enfers, & le troisième jour est ressuscité d'entre les morts.*

*Est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant, d'où il viendra juger les vivans & les morts.*

*A l'évenement duquel tous les hommes ressusciteront avec leurs corps, & rendront compte de leurs actions.*

*Et ceux qui auront*

*Confrairie de la S. Trinité.* 57

bien fait recevront la vie éternelle ; mais ceux qui auront mal fait seront précipités dans les flammes éternelles.

Voilà quelle est la Foi Catholique ; & qui-conque ne la gardera pas fidelement & constamment , ne pourra être sauvé.

runt ibunt in vitam æternam , qui verò mala, in ignem æternum.

Hæc est Fides Catholica, quam nisi quisque fideliter firmiterque crediderit, salvus esse non poterit.

---

*LOUANGES à la Très-Sainte Trinité.*

*Par la Sainte Vierge.*

**G**loire au Pere, qui a voulu donner à son Fils Eternel une Mere sur la terre ; gloire au Fils qu'une Vierge a enfanté ; gloire à vous Esprit Saint, par l'opération duquel elle est devenue féconde. Ainsi soit-il.

*Par les Anges.*

Gloire infinie au Pere Créateur de l'Univers ; gloire à son Fils unique, qui a bien voulu nous racheter par sa mort ; gloire pareille au Saint-Esprit, qui nous anime par son souffle divin. Ainsi soit-il.

*Par les Prophetes.*

Gloire au Pere Eternel , qui est la source de toute lumiere ; gloire au Fils , qui s'est fait connoitre aux Gentils ; gloire éternelle soit au Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

*Par les Apôtres.*

Gloire infinie au Pere , gloire infinie au Fils , gloire infinie au Saint-Esprit ; rendons à la Sainte Trinité un culte perpétuel en lui offrant sans cesse les louanges d'un cœur plein d'amour & de piété. Ainsi soit-il.

*Par les Martyrs.*

Louange à Dieu le Pere , louange à Jésus-Christ Notre-Seigneur , louange au Saint - Esprit ; qu'un même & souverain hommage soit rendu à la Sainte Trinité. Ainsi soit-il.

*Par les Pontifes.*

Que l'Univers prosterné devant vous vous adore , ô Jésus la splendeur du Pere des lumieres & son Fils unique , vous qui consacrez par l'Esprit

*Confrairie de la S. Trinité.* 59  
d'amour les **Ministres** que vous chois-  
siez. Ainsi soit-il.

*Par les Vierges.*

Que notre bouche vous glorifie, ô  
Pere Eternel ; qu'elle vous glorifie, ô  
Fils unique du Pere ; qu'elle vous loue  
pareillement Esprit Saint, qui procé-  
dez du Pere & du Fils dans tous les  
siecles des siecles. Ainsi soit-il.

*Par les Ames justes.*

Rendez-nous propres à tout bien,  
Trinité féconde & bienfaisante, faites  
qu'une lumiere éternelle succede au  
petit nombre de jours que vous nous  
accordez sur la terre. Ainsi soit-il.

*Par tous les Saints.*

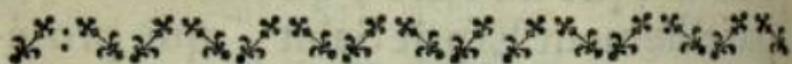
Gloire au Pere, qui est le principe  
de toutes choses ; gloire au Fils, qui a  
racheté le monde par son Sang ; gloire  
au Saint-Esprit, qui embrase les cœurs  
du feu sacré de son amour. Ainsi soit-il.

*Priere à chaque Personne de la Ste.  
Trinité.*

Donnez-nous, ô Pere tout-puissant !

60 *Confrairie de la S. Trinité.*

la force d'accomplir tout ce que vous commandez ; donnez - nous , ô Fils Eternel ! l'intelligence de ce que vous enseignez ; & vous , ô Esprit Saint , faites - nous vouloir le bien que vous inspirez. Ainsi soit-il.



## DU ROSAIRE

DE

LA SAINTE VIERGE.

*Premiere Partie. Sur les Misteres Joyeux , pour le Lundi & le Jeudi.*

PREMIER MISTERE JOYEUX.

*L'Annonciation de l'Ange à Marie.*

**L'**ANGE Gabriel fut envoyé du Ciel à Marie , pour lui annoncer que Dieu l'avoit choisie pour être la Mere de son Fils ; à quoi elle répondit : voici la Servante du Seigneur ,

*Confrairie de la S. Trinité.* 61

gneur, qu'il dispose de moi selon sa sainte volonté; & en même-temps elle conçut le Fils de Dieu.

FRUIT DU MISTERE.

*L'Humilité.*

O Verbe incarné! je vous adore dans ce profond anéantissement: Sainte Vierge, faites que je sois aussi humble que vous dans toutes les occasions.

*Pater noster, &c.*

II. MISTERE JOYEUX.

*La Visitation de la Sainte Vierge à Sainte Elisabeth.*

Aussi-tôt que la divine Marie eut conçu le Fils de Dieu, elle s'en alla visiter sa Cousine Elisabeth, & cette visite de Jésus & de Marie fut une source de grace pour Saint Jean-Baptiste, & un sujet de consolation pour Sainte Elisabeth.

FRUIT DU MISTERE.

*La Charité.*

O bon Jésus! venez visiter mon ame, remplissez-la de votre charité; & vous, Vierge Sainte, obtenez-moi la grace de sanctifier mes visites.

*Pater noster, &c.*

## III. MISTERE JOYEUX.

*La Naissance de Jésus - Christ.*

Jésus - Christ nâquit en Bethléem, dans une Etable au milieu de deux animaux ; & quoiqu'il fût riche , il s'est rendu pauvre pour l'amour de nous.

## FRUIT DU MISTERE.

*La Pauvreté.*

O aimable Jésus ! qui pourroit se défendre de vous aimer dans votre pauvreté. Vierge Sainte, faites qu'à votre exemple j'aime & j'embrasse cette divine vertu.

*Pater noster , &c.*

## IV. MISTERE JOYEUX.

*La Présentation de Jésus au Temple.*

Quarante jours après la Naissance de Jésus - Christ , sa Sainte Mere le porte au Temple de Jérusalem pour y être offert au Seigneur , & pour obéir à la Loi de la Purification , à laquelle elle n'étoit pas obligée.

## FRUIT DU MISTERE.

*L'Obéissance.*

O Jésus obéissant ! vous vous soumettez à la Loi sans y être sujet , & moi je refuse de vous obéir. Vierge Sainte , qui fûtes un modele d'obéissan-

ce , faites que j'en fois un fidele imitateur. *Pater noster , &c.*

V. MISTERE JOYEUX.

*Le Recouvrement de Jésus dans le Temple.*

Jésus - Christ , âgé de douze ans , s'arrêta dans le Temple , au milieu des Docteurs , où Joseph & Marie le trouverent , après l'avoir cherché avec empressement pendant trois jours.

FRUIT DU MISTERE.

*La Contrition.*

O Jésus ! divin Enfant , laissez-vous trouver aux Pécheurs qui vous cherchent par leurs larmes , après vous avoir perdu. Sainte Vierge , faites qu'après l'avoir trouvé , je ne le perde jamais plus par mes péchés. *Pater , &c.*

---

SECONDE PARTIE  
DU ROSAIRE ,

*Sur les Misteres douloureux , pour le  
Mardi & Vendredi.*

I. MISTERE DOULOUREUX.

*L'Oraison de Jésus au Jardin des  
Oliviers.*

Jésus - Christ va dans le Jardin des

64 *Confrairie de la S. Trinité.*

Oliviers pour y faire sa priere : il y fue le sang & l'eau ; il y souffre une mortelle agonie , & il accepte le Calice que son Pere lui envoie.

FRUIT DU MISTERE.

*La Résignation.*

O divin Jésus ! je m'adresserai toujours à vous dans mes tribulations. Sainte Vierge , faites qu'en toutes choses je conforme ma volonté à celle de votre Fils. *Pater noster* , &c.

II. MISTERE DOULOUREUX.

*La Flagellation de Jésus - Christ.*

Jésus - Christ condamné par Pilate a été cruellement fouetté ; les Bourreaux le frapperent avec tant de force , que sa chair tomboit en pieces , & son sang couloit de toute part.

FRUIT DU MISTERE.

*La Patience.*

O doux Jésus ! vous souffrez sans vous plaindre cet horrible tourment. Sainte Vierge , faites que je supporte volontiers , & avec soumission , les afflictions & les adversités de cette vie , & que j'aie assez de courage pour venger sur moi - même les outrages que j'ai faits à mon Dieu. *Pater* , &c.

III. MISTERE DOULOUREUX.

*Le Couronnement d'Epines.*

Après que Jésus - Christ eut été traité de la sorte , on enfonça dans sa tête adorable une poignée d'épines en forme de Couronne.

FRUIT DU MISTERE.

*La Mortification.*

Jésus souffrant ! que ces épines condamnent bien ma délicatesse ! Sainte Vierge déracinez dans moi l'amour des plaisirs & des folles joies de ce monde.

*Pater noster , &c.*

IV. MISTERE DOULOUREUX.

*Le Portement de la Croix.*

On chargea ensuite Jésus - Christ d'une pesante Croix , & on le conduisit au lieu du supplice ; il étoit si épuisé de forces , qu'il tomboit à chaque pas.

FRUIT DU MISTERE.

*La Compassion.*

O Jésus accablé ! je m'offre pour vous aider à porter votre Croix. Sainte Vierge , augmentez ma Compassion pour les souffrances de votre Fils , & faites que je porte à mon tour sans me plaindre , la Croix dont vous voulez bien me charger. *Pater noster , &c.*

V. MISTERE DOULOUREUX.

*Le Crucifiement.*

Enfin, après tant de tourmens redoublés, on attachâ Jéſus - Chriſt en Croix, où il mourut verſant ſon ſang juſqu'à la dernière goutte pour le ſalut des Pécheurs.

FRUIT DU MISTERE.

*La Perſévérance.*

O Jéſus mourant ! attachez - moi à votre Croix. Sainte Vierge, faites que j'y perſévère juſqu'à la fin de ma vie.

*Pater noſter, &c.*

---

TROISIEME PARTIE  
DU ROSAIRE,

*Sur les Miſteres Glorieux, pour le Mercredi & Samedi.*

I. MISTERE GLORIEUX.

*La Réſurrection de Jéſus - Chriſt.*

Jéſus - Chriſt, trois jours après ſa mort reſſuscita glorieux, éclatant, impaſſible, immortel, & victorieux de tous ſes ennemis.

FRUIT DU MISTERE.

*La Conversion.*

O Jéſus triomphant ! faites que mon

*Confrairie de la S. Trinité.* 67  
âme ressuscite de la mort du péché à  
la vie de la grace. Vierge Sainte, opé-  
rez en moi ce changement par votre  
intercession. *Pater noster, &c.*

## II. MISTERE GLORIEUX.

*L'Ascension de Jésus au Ciel.*

Jésus - Christ, quarante jours après  
sa Résurrection, monte au Ciel par sa  
propre vertu, avec pompe & magni-  
ficence.

## FRUIT DU MISTERE.

*Le Détachement.*

O Jésus, Roi de gloire ! enlevez mon  
cœur après vous dans le Ciel. Sainte  
Vierge, faites que comme vous sur la  
terre je languisse d'amour pour votre  
Fils. *Pater noster, &c.*

## III. MISTERE GLORIEUX.

*La Descente du Saint - Esprit sur les  
Apôtres.*

Le jour de la Pentecôte, le Saint-  
Esprit parut visiblement en forme de  
langues de feu sur les Apôtres, qui se  
disposoient à sa venue par l'Oraison &  
la Retraite.

## FRUIT DU MISTERE.

*La Retraite.*

O bon Jésus ! faites que j'aime la

68 *Confrairie de la S. Trinité*

Retraite & l'Oraison, afin que je puisse recevoir votre Saint - Esprit. Sainte Vierge vuidez mon cœur de l'esprit du monde, & obtenez - moi la grace de n'être rempli & de n'agir que par l'esprit de votre cher Fils.

*Pater noster, &c.*

IV. MISTERE GLORIEUX.

*L'Assomption de la Sainte Vierge.*

Après l'Ascension de Jésus-Christ, la Sainte Mere ne faisant que languir sur la terre, mourut enfin par le doux effort de son amour.

FRUIT DU MISTERE.

*L'union avec Dieu.*

O Jésus ! chaste Epoux de mon ame, vous êtes tout mon trésor & mon unique espérance. Sainte Vierge, faites que je meure comme vous pour m'unir à votre Fils par un véritable amour.

*Pater noster, &c.*

V. MISTERE GLORIEUX.

*Le Couronnement de la Sainte Vierge.*

La Sainte Vierge ayant été élevée au Ciel, fut couronnée & établie par la Sainte Trinité, Reine des Anges & de la Terre.

*Confrairie de la S. Trinité.* 69  
FRUIT DU MISTERE.

*La Confiance.*

O Jésus ! souverain des Anges & des hommes , vous êtes la source de toutes les graces , & vous voulez que votre glorieuse Mere en soit le canal. Sainte Vierge , laissez-les couler sur vos Ser- viteurs qui mettent leur confiance en votre sainte protection.

*Pater noster , &c.*

---

*LITANIÆ BEATÆ VIRGINIS*  
*Mariæ.*

**K** Yrie eleison ,      Christe eleison ,  
Kyrie eleison.

Christe audi nos ,      Christe exaudi nos.

PATER de cœlis Deus ,      miserere nobis.

Fili Redemptor mundi Deus ,      mis.

Spiritus Sancte Deus ,      miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus ,      mis.

Sancta Maria ,      ora pro nobis.

Sancta Dei genitrix ,      ora pro nobis.

Sancta Virgo Virginum ,      ora pro nob.

Mater Christi ,      ora pro nobis.

Mater divinæ gratiæ ,      ora pro nobis.

Mater purissima ,      ora pro nobis.

70 *Confrairie de la S. Trinité.*

Mater castissima ,	ora pro nobis.
Mater inviolata ,	ora pro nobis.
Mater intemerata ,	ora pro nobis.
Mater amabilis ,	ora pro nobis.
Mater admirabilis ,	ora pro nobis.
Mater Creatoris ,	ora pro nobis.
Mater Salvatoris ,	ora pro nobis.
Virgo prudentissima ,	ora pro nobis.
Virgo veneranda ,	ora pro nobis.
Virgo prædicanda ,	ora pro nobis.
Virgo potens ,	ora pro nobis.
Virgo clemens ,	ora pro nobis.
Virgo fidelis ,	ora pro nobis.
Speculum justitiæ ,	ora pro nobis.
Sedes sapientiæ ,	ora pro nobis.
Causa nostræ lætitiæ ,	ora pro nobis.
Vas spirituale ,	ora pro nobis.
Vas honorabile ,	ora pro nobis.
Vas insigne devotionis ,	ora pro nob.
Rosa mistica ,	ora pro nobis.
Turris davidica ,	ora pro uobis.
Turris eburnea ,	ora pro nobis.
Domus aurea ,	ora pro nobis.
Fœderis arca ,	ora pro nobis.
Janua cœli ,	ora pro nobis.
Stella matutina ,	ora pro nobis.
Salus infirmorum ,	ora pro nobis.
Refugium peccatorum ,	ora pro nob.

Consolatrix afflictorum, ora pro nob.

Auxilium Christianorum, ora pro.

Remediatrix omnium malorum, ora.

Liberatrix Captivorum, ora pro nobis.

Regina Angelorum, ora pro nobis.

Regina Patriarcharum, ora pro nobis.

Regina Prophetarum, ora pro nobis.

Regina Apostolorum, ora pro nobis.

Regina Martirum, ora pro nobis.

Regina Confessorum, ora pro nobis.

Regina Virginum, ora pro nobis.

Regina Sanctorum omnium, ora pro.

Regina sacratissimi Rosarii, ora pro.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi,  
parce nobis Domine.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi,  
exaudi nos Domine.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi,  
miserere nobis.

V. Ora pro nobis sancta Dei Genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus  
Christi.

*Oremus.*

**D**Eus cujus Unigenitus per Vitam,  
Mortem & Resurrectionem suam,  
nobis salutis æternæ præmia com-  
paravit : concede quæsumus, ut hæc  
Misteria sanctissimo Beatæ Mariæ Vir-

ginis Rosario recolentes, & imitemur  
quod continent, & quod promittunt  
assequamur, per eundem Dominum  
nostrum. Amen.

---

*PRIERE à la Sainte Vierge, qu'on  
dira avant la récitation du Rosai-  
re le jour de quelque Mistere du  
Sauveur, ou de la Fête de quelque  
Saint.*

**V**ierge Sainte, la plus parfaite ado-  
ratrice après Jésus-Christ votre  
cher Fils, & notre unique Rédemp-  
teur, nous vous présentons aujour-  
d'hui nos respects, nos hommages,  
notre reconnoissance, nos vœux, &  
nos prieres, pour que vous daigniez,  
en les unissant avec les vôtres, nous  
obtenir la grace & l'esprit du Mistere  
que nous célébrons en ce jour; c'est  
avec la priere que votre Fils adorable  
nous a enseignée, & celle qui vous est  
consacrée, que nous vous la deman-  
dons; pourriez-vous ne pas nous être  
propice?

*ORAISONS*

*O R A I S O N S propres pour les  
Misteres de notre Sauveur.*

*Oraison pour la Nativité.*

**F**Aites , ô Dieu tout - puissant ! que la nouvelle naissance de votre Fils unique selon la chair affranchisse des Captifs que le joug du péché tient depuis long-temps dans une continuelle servitude ; nous vous le demandons par le même Jésus-Christ Notre - Seigneur. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Circoncision.*

O Dieu ! qui après vous être fait homme pour nous , avez encore voulu être circoncis en ce jour , & recevoir le Nom de Sauveur : faites que renonçant aux œuvres de la chair , nous obtenions la récompense du salut éternel par l'invocation de votre Saint Nom , vous qui étant Dieu vivez & régnez avec Dieu le Pere & le Saint-Esprit dans la suite de tous les siècles. Ainsi soit-il.

*Oraison pour l'Epiphanie.*

O Dieu ! qui manifestez aujourd'hui votre Fils unique aux Gentils par l'apparition d'une nouvelle Etoile : faites que vous connoissant déjà par la lumière de la Foi , nous parvenions un jour au bonheur de vous contempler dans tout l'éclat de votre divine Majesté , par le même Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Oraison dans l'Octave de l'Epiphanie.*

Seigneur , recevez , s'il vous plaît , favorablement les vœux & les humbles prieres de votre Peuple , & répandez sur lui vos bénédictions , afin qu'il connoisse ce qu'il doit faire , & qu'il ait la force d'accomplir ce qu'il aura connu , par Notre - Seigneur Jésus-Christ , &c.

*Oraison pour le saint jour de Pâques.*

O Dieu ! qui nous ouvrez aujourd'hui l'entrée de la bienheureuse éternité par la victoire que votre Fils uni-

*Confrairie de la S. Trinité. 75*

que a remportée sur la mort : secondez par votre divin secours les prieres & les vœux que vous nous avez vous-même inspirés en nous prévenant par votre grace ; nous vous en supplions par le même Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le Lundi.*

O Dieu ! qui par la Résurrection de votre Fils avez consommé la Rédemption du monde : continuez à répandre sur votre Peuple les dons célestes , afin que recevant de vous une parfaite liberté , il se rende digne de la vie éternelle ; nous vous en supplions par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le Mardi.*

O Dieu ! qui ne cessez d'enrichir votre Eglise par les nouveaux Enfants que vous lui donnez : faites que vos Serviteurs conservent par une vie sainte la justice qu'ils ont reçue par la Foi dans le Baptême ; nous vous en supplions par Notre-Seigneur Jésus - Chr. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le jour de l'Ascension.*

Nous croyons fermement , Dieu tout-puissant , que votre Fils unique notre Rédempteur est aujourd'hui monté aux cieux : faites que nous y habitons aussi nous-mêmes en esprit par l'ardeur de nos desirs ; nous vous en supplions par le même Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le jour de la Pentecôte.*

O Dieu qui avez instruit en ce jour les cœurs des Fideles par la lumiere du Saint-Esprit , donnez-nous par ce même Esprit la connoissance & l'amour de la justice ; & faites qu'il nous remplisse toujours de ses divines consolations , par notre Seigneur . . . en l'unité du même Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le Lundi.*

O Dieu , qui avez formé toutes les créatures : accordez à vos Serviteurs que vous avez renouvelés par le Bap-

tême , & fortifiés par la plénitude du Saint-Esprit , la grace d'être admis pour jamais au nombre de vos Enfans adoptifs , par Notre Seigneur Jésus-Christ . . . en l'unité du même Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le Mardi.*

Faites , ô Dieu de miséricorde ! que votre Eglise rassemblée & unie par le Saint-Esprit , ne soit jamais troublée par les attaques de l'ennemi ; nous vous en supplions par Notre-Seigneur Jésus-Christ . . . en l'unité du même Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Très - Sainte  
Trinité.*

Dieu tout-puissant & éternel , qui avez fait la grace à vos Serviteurs , de reconnoître par une sincere confession de Foi la gloire de l'éternelle Trinité , & d'adorer dans la puissance de votre Majesté l'Unité de votre nature : faites qu'un attachement inviolable à cette même Foi nous affermissé contre toutes fortes d'adversités , par J. C. votre Fils Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le jour du Saint  
Sacrement.*

O Dieu qui nous avez conservé le souvenir de votre Passion & de votre Mort, en établissant un Sacrement admirable: faites que par une vénération profonde pour le Mystere sacré de votre Corps & de votre Sang, nous éprouvions sans cesse le fruit de la Rédemption que vous nous avez opérée; vous qui étant Dieu vivez & réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le Dimanche dans  
l'Octave du S. Sacrement.*

O Dieu! qui nourrissez votre Eglise par le Sacrement ineffable de votre Corps & de votre Sang précieux: répandez sur elle l'Esprit vivifiant, afin que vivant de vous sur la terre par la participation à cet adorable Mystere, elle mérite de vivre avec vous dans le ciel; accordez-nous cette grace, Seigneur, qui étant Dieu vivez & réglez en l'unité du même Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

*ORAISSONS propres pour tous  
Les Misteres de la Très - Sainte  
Vierge.*

*Oraison pour la Fête de la  
Conception.*

**S** Eigneur , daignez accorder à vos  
Serviteurs le don de votre grace  
céleste , afin que la solemnité de la  
Conception de la Sainte Vierge Marie ,  
dont l'Enfantement a été pour nous le  
principe du salut, nous procure de plus  
en plus une paix solide & durable , par  
Notre-Seigneur Jésus-Chr. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Nativité.*

O Dieu ! qui par un effet de votre  
bonne volonté avez accordé au monde  
la grace de la réconciliation : faites  
qu'en célébrant avec une sainte joie la  
Naissance de la Bienheureuse Vierge  
Marie , Mere de Jésus - Christ notre  
Sauveur , nous obtenions par son in-  
tercession le salut que son divin Fils  
nous a mérité par son Sang ; nous vous  
en supplions par le même Jésus-Christ.  
Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Purification.*

Dieu tout - puissant & éternel , faites , nous vous en supplions , que comme votre Fils unique vous a été aujourd'hui présenté dans votre Temple revêtu d'une chair semblable à la nôtre , nous vous soyons aussi présentés avec la pureté de cœur & d'esprit que vous demandez de nous ; nous vous en supplions par le même Jésus - Christ.

*Oraison pour l'Annonciation.*

O Dieu ! qui avez voulu que votre Verbe prît un corps semblable au nôtre dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie , au moment que l'Ange lui annonça ce Mystere : accordez à nos prieres qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement Mere de Dieu , nous soyons aidés par ses prieres ; nous vous en supplions par le même Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Visitation.*

Regardez favorablement votre Eglise , ô Dieu de miséricorde ! & daignez purifier sans cesse ses Enfants adoptifs ,

*Confrairie de la S. Trinité.* 81

vous qui , renfermé dans le sein de Marie , sanctifiâtes Jean-Baptiste dans celui d'Elisabeth ; nous vous en supplions , Seigneur , qui étant Dieu vivez & régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Présentation.*

O Dieu ! qui avez voulu que la Bienheureuse Marie toujours Vierge , en qui résidoit le Saint-Esprit comme dans sa demeure , vous fût aujourd'hui présentée dans le Temple : faites par son intercession , que nous méritions de vous être présentés un jour dans ce Temple éternel , où vous manifestez votre Gloire , par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils , qui vit & regne avec vous dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Oraison pour l'Assomption.*

Faites , Seigneur , que l'auguste Solemnité que nous célébrons attire sur nous votre grace en ce jour dans lequel la Bienheureuse Mere de Dieu a souffert la mort temporelle , sans que la mort ait pu retenir dans ses liens celle

82 *Confrairie de la S. Trinité.*

qui a enfanté Notre - Seigneur Jésus-Christ votre Fils , qui étant Dieu vit & regne dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Fête du sacré  
Nom de Marie.*

Accordez-nous , ô Dieu tout-puissant ! que vos fideles Serviteurs qui se sont mis sous la protection du Très-St. Nom de Marie , soient en cette vie délivrés de tous leurs maux dont ils pourroient être menacés , & qu'ils puissent un jour entrer en possession de la gloire , par Notre-Seigneur Jésus - Christ votre Fils. Ainsi soit-il.

*Oraison pour la Fête de St.  
Jean-Baptiste.*

O Dieu ! qui avez rendu ce respectable par la Naissance de Jean-Baptiste : faites que les Fils soient remplis d'une joie céleste qu'ils marchent de tout leur cœur la voie du salut éternel , par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit, &c.

*Oraison pour la Fête de Saint  
Pierre & S. Paul.*

O Dieu ! qui avez consacré cet heureux jour par le martire de vos Apôtres S. Pierre & S. Paul : faites que votre Eglise soit toujours fidele à observer les préceptes de ceux qui ont été les premiers Ministres de la Religion sainte qu'elle professe ; nous vous en supplions par Notre-Seigneur Jésus-Chr.

*Oraison pour le jour de la  
Toussaints.*

Dieu tout-puissant & éternel , qui nous accordez d'honorer dans une même Solemnité les mérites de tous vos Saints : faites en multipliant nos Intercesseurs auprès de vous , que nous éprouvions de plus en plus la multitude de vos miséricordes , par Jésus-Chr. Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Oraison pour le jour des Morts.*

O Dieu ! qui êtes le Créateur & le Rédempteur de tous les Fideles ; accordez aux ames de vos Serviteurs & de vos Servantes la rémission de tous leurs

péchés, afin qu'elles obtiennent par les très-humbles prieres de votre Eglise le pardon qu'elles ont toujours attendu de votre miséricorde ; vous qui étant Dieu vivez & réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

*P R I E R E pour le renouvellement des Vœux du Baptême.*

**G**RACES vous soient rendues, ô mon Dieu ! pour le don ineffable que vous m'avez fait. J'étois dans les ténèbres, & vous m'en avez tiré pour m'appeller à votre admirable lumière. J'étois mort par le péché, & vous, mon Dieu, qui êtes riche en miséricorde, m'avez rendu la vie en Jésus-Christ, par l'eau de la régénération. J'étois par ma naissance enfant de colere, & vous m'avez rendu participant de la nature divine par le renouvellement du Saint-Esprit que vous avez répandu sur moi avec une riche effusion, afin qu'étant justifié par votre grace, je devienne héritier de la vie éternelle. Qu'il est juste que je vous aime, ô mon Pere !  
 puisque

puisque vous m'avez tant aimé le premier ! & comment , après être mort au péché , ferois-je assez malheureux pour vivre encore dans le péché ? Que je n'oublie jamais , mon Dieu , qu'en recevant le Baptême de Jésus-Christ , je me suis dépouillé du vieil homme qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions , & que j'ai été revêtu de l'homme nouveau , qui est Jésus-Christ même. Que je n'aime donc ni le monde , ni ce qui est dans le monde ; mais qu'ayant le bonheur d'être à Jésus-Christ , je crucifie ma chair avec ses passions & ses desirs déréglés. Que je vive par l'Esprit de Jésus-Christ , & que je sois dans les mêmes dispositions & les mêmes sentimens où il a été. Que je sois devant vous , ô mon Dieu ! comme un enfant nouvellement né , éloigné de toute sorte de malice , de tromperie & de dissimulation , & soupirant ardemment après le lait spirituel & tout pur de votre parole , qui me fasse croître pour le salut. Ne permettez pas que j'attriste jamais par le péché votre Esprit Saint , dont vous m'avez marqué comme d'un sceau , &

que vous m'avez donné pour arrhes de l'immortalité qui m'a été promise. Que je porte par votre grace , les fruits de toute sorte de bonnes œuvres , afin qu'après avoir vécu d'une maniere digne de vous , j'arrive au Royaume & à la Gloire à laquelle vous m'avez appelé. *R.* Amen.

*Acte de Consécration à la Sainte  
Vierge*

**S**ainte Marie , Fille bien - aimée du Pere , qui vous a créée sans tache ; Mere tendre du Fils , qui de toute éternité vous avoit lui-même honorée de toute son affection ; Epouse chérie du Saint-Esprit , qui dès le premier instant de votre être , vous a enrichie de ses dons les plus précieux ; Temple auguste de toute l'adorable Trinité , qui dans la Personne de Jésus-Christ , a résidé dans votre sein ; Vierge & Mere tout ensemble , & élevée à la divine Maternité sans aucun préjudice de votre Virginité , je réclame aujourd'hui votre puissante Protection ; & pour l'obtenir , je me mets solennellement & irrévocablement au nombre de vos

Enfans ; & je fais une sincere & inébranlable résolution d'en avoir jusques au dernier soupir de ma vie les sentimens & la conduite ; mais pour cela , Vierge incomparable , Reine du ciel , Dispensatrice des graces , ne dédaignez pas d'être ma Mere & d'en avoir tout le zele & toute la bonté ; si jusques ici j'ai abusé de l'un & de l'autre , n'oubliez pas que votre Fils adorable est venu , a souffert , est mort pour les Pécheurs : quelque humiliante que soit cette qualité de pécheur , j'ose tout espérer de la Mere , parce que le Fils a bien voulu penser à moi ; si votre Fils , Mere la plus tendre , est venu me chercher , pourriez - vous vous-même m'abandonner , vous le devriez à la vue de tant d'infidélités ; mais n'ayez pas égard à ce que je suis ; Consultez plutôt le cœur de votre Fils & le vôtre : vous le ferez , Vierge Sainte ; la grace pour laquelle je réclame votre puissant crédit est celle de ma conversion , une haine implacable de tout péché , un amour sincere de toute justice , une abondance de larmes pour expier le passé , un courage

intrépide pour dompter mes passions, un zele infatigable pour pratiquer les vertus dont vous êtes, après votre cher Fils, le plus parfait modele; une foi vive, une espérance ferme, un amour tendre, généreux & constant; une pureté de cœur & de corps que rien ne puisse ternir, une humilité que rien ne puisse altérer, une soumission aveugle à la volonté de mon Dieu que rien ne puisse troubler, une ardeur toujours nouvelle de vous imiter, & que rien ne puisse affoiblir. Mere de miséricorde, en reconnoissance de tous ces biens que j'attends de votre puissante protection, je vous promets & je m'engage à ne laisser passer aucun jour sans que je ne vous honore, & que je ne vous invoque; je vous promets & je m'engage à défendre dans toutes les occasions les intérêts de votre Gloire, de soutenir & de célébrer avec une joie toujours nouvelle les éminentes prérogatives que vous attribue l'Eglise dont vous êtes l'invincible Protectrice, le privilege de votre Conception, la singularité de votre Rédemption, la gloire de votre

corporelle Assomption, l'efficacité de votre Médiation, la toute-puissance de votre Intercession; enfin, Mere de Grace, notre espérance, notre vie, en qualité de votre enfant, je remets tous mes intérêts entre vos mains; vous serez mon guide & mon modele pendant la vie, foyez mon Avocate & ma protectrice à l'heure de ma mort. Par là, Vierge Sainte, j'aurai la douce espérance de voir, d'aimer, de louer, de posséder avec vous Jésus le fruit de vos entrailles dans le sein de la gloire. Ainsi soit-il.

---

*B E N E D I C T I O N* du Scapulaire.

V. Adjutorium nostrum in Nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum & terram.

V. Sit Nomen Domini benedictum.

R. Ex hoc, nunc & usque in sæculum.

V. Domine exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

*Oremus.*

**D**OMINE Jefu Chrifte , qui te-  
gimen noſtræ mortalitatis in-  
duere dignatus es : obſecramus tuæ  
largitatis abundantiam , ut hoc genus  
Veſtimenti , quod Sancti Patres Joan-  
nes & Fœlix ad innocentiaë & humili-  
tatis indicium abrenunciantes huic ſæ-  
culo ferre ſanxerunt , ita bene ꝑ dicere  
& ſancti ꝑ ficare digneris , ut Famuli  
tui qui in hoc ſæculo uſi fuerint hoc  
Indumento , te induere mereantur ,  
qui vivis & regnas cum Deo Patre in  
unitate Spiritûs Sancti Deus , per om-  
nia ſæcula ſæculorum. *R.* Amen.

*Deinde Sacerdos aſpergat Scapulare  
Aquâ benediçtâ.*

*MANIERE de donner le Saint  
Scapulaire.*

*Ceux qui veulent recevoir le Saint  
Scapulaire , étant à genoux , le Prê-  
lat ou Prêtre autoriſé pour cet effet ,  
fera baiſer la Croix du Scapulaire à  
chacun , & dira , le leur mettant.*

Accipe Frater ( *vel* Soror ) Habi-  
tum Ordinis Sanctiſimæ Trinitatis in

*Confrairie de la S. Trinité.* 91

augmentum Fidei, Spei & Charitatis,  
in Nomine Patris, & Filii, & Spiritûs  
Sancti. Amen.

*Et s'ils sont plusieurs, il dira au  
pluriel une seule fois ce qui suit :*

Induat vos Dominus novum homi-  
nem, qui secundum Deum creatus est  
in iustitia & sanctitate veritatis.

Kyrie eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Pater noster, &c.

R. Et ne nos inducas in tentationem.

V. Sed libera nos à malo.

V. Salvum fac Servum tuum. (*vel*  
Ancillam tuam.)

R. Deus meus, sperantem in te.

V. Mitte ei Domine auxilium de  
sancto.

R. Et de Sion tuere eum. (*vel eam.*)

V. Esto ei Domine turris fortitudinis.

R. A facie inimici.

V. Nihil proficiat inimicus in eo.

(*vel ea.*)

R. Et filius iniquitatis non apponat no-  
cere ei.

V. Benedicamus Patrem & Filium cum  
Sancto Spiritu.

R. Laudemus & superexaltemus eum  
in sæcula.

*V.* Domine exaudi orationem meam.

*R.* Et clamor meus ad te veniat.

*V.* Dominus vobiscum.

*R.* Et cum spiritu tuo.

*Oremus.*

**A** Desto , Domine , supplicationibus nostris & hunc Famulum tuum ( *vel* hanc Famulam tuam ) cui in tuo Nomine Habitum Ordinis Sanctissimæ Trinitatis imponimus , ita bene † dicere digneris , ut , te largiente , devotus ( *vel* devota ) persistat , & vitam consequi mereatur æternam , per Christum Dominum nostrum. Amen.

*Oremus.*

**O** Mnipotens sempiterne Deus , qui dedisti Famulo tuo ( *vel* Famulæ tuæ ) in confessione veræ Fidei æternæ Trinitatis gloriam agnoscere , & in potentia Majestatis adorare Unitatem ; quæsumus ut ejusdem Fidei firmitate ab omnibus semper muniatur adversis , per Christum Dominum nostrum. Amen.

*Oremus.*

**D** Eus qui corda Fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti ; da nobis in eodem Spiritu recta sapere , &

*Confrairie de la S. Trinité.* 93

de ejus semper consolatione gaudere ,  
per Dominum nostrum. Amen.

Benedicat te ( *vel vos* ) Sancta Tri-  
nitas , Pa † ter, & Fi † lius, & Spi † ri-  
tus Sanctus. Amen.

---

*PRIERES pour l'Absolution Générale de la Confrairie de l'Ordre de la Très-Sainte Trinité Rédemption des Captifs , qui se disent les jours de la S. Trinité , de Ste. Catherine vingt-cinq Novembre , de Sainte Agnès vingt-huit Janvier , le jour des Cendres , & le Jeudi Saint.*

*Antienne.*

**Q**ue ma priere , Seigneur , s'éle-  
ve jusqu'à vous , & prêtez l'o-  
reille à celles que nous vous faisons ;  
pardonnez , Seigneur , pardonnez à vo-  
tre Peuple racheté au prix de votre  
précieux Sang , & que votre colere ne  
soit pas toujours allumée contre nous.

*On dit le Ps. Miserere ; puis on répe-  
te l'Ant. Que ma priere, &c. ci-dessus.*

Seigneur, ayez pitié de nous. Christ,  
ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié  
de nous. *On récite ensuite le Pater.*

*V.* Sauvez vos Serviteurs, ô mon Dieu!

*R.* Ceux qui esperent en vous.

*V.* Secourez-les, Seigneur, du haut de votre Sanctuaire.

*R.* Et envoyez-leur votre secours de la montagne de Sion.

*V.* Environnez-les, Seigneur, de votre force toute-puissante comme d'un rempart.

*R.* En face de l'ennemi.

*V.* Que cet ennemi du salut n'ait jamais aucun pouvoir sur eux.

*R.* Et que les méchans ne puissent leur nuire.

*V.* Seigneur exaucez ma priere.

*R.* Que les cris de mon cœur s'élevent jusqu'à vous.

*V.* Que le Seigneur soit avec vous.

*R.* Et avec votre esprit.

*Prions.*

**M**ontrez-vous, Seigneur, favorable à mes humbles prieres, & daignez, par un effet singulier de votre bonté, m'exaucer, moi qui ai un besoin spécial de votre miséricorde; & comme par un pur don de votre grace, sans avoir aucun égard à mon propre mérite, vous m'avez établi le

Ministre de votre œuvre, donnez-moi la confiance qui m'est nécessaire pour l'accomplir, & la grace de ne rien faire qui ne réponde à votre charité, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, &c.

*Prions.*

**N**ous vous supplions, Seigneur, d'exaucer nos prières, & de pardonner les péchés à ceux qui se reconnoissent coupables : afin qu'étant percés par le remord de leur conscience, ils en reçoivent le pardon de votre bonté, par Jésus - Christ Notre - Seigneur. Ainsi soit-il.

*Prions.*

**Q**ue votre miséricorde, Seigneur, prévienne vos Serviteurs, afin que toutes leurs iniquités soient effacées par une prompte indulgence, par Jésus - Christ Notre - Seigneur. Ainsi soit-il.

*Prions.*

**D**aignez, Seigneur, accorder à vos Serviteurs la grace de faire de dignes fruits de pénitence, afin qu'après s'être éloignés de la pureté de votre sainte Eglise, ils lui soient rendus dans un état d'innocence par le

96 *Confrairie de la S. Trinité.*  
pardon de leurs péchés, par Jésus-Ch.  
Ainsi soit-il.

*Prions.*

**N**OUS vous supplions, Seigneur,  
de nous être propice, & de ne  
point éloigner de vos Serviteurs les ef-  
fets de votre très-grande miséricorde  
& de votre clémence : guérissez-les,  
Seigneur, & pardonnez leurs péchés,  
afin que ne se séparant jamais de vous  
par aucune injustice, ils vous soient  
toujours unis, par Jésus-Christ Notre-  
Seigneur. Ainsi soit-il.

*Prions.*

**S**Eigneur notre Dieu, qui êtes irri-  
té contre nous par nos offenses, &  
qui vous appeaisez par les humbles sa-  
tisfactions d'une sincère pénitence ; je-  
tez un regard favorable sur vos Servi-  
teurs ici présens, qui confessent avoir  
grievement péché contre votre divine  
Majesté : c'est à vous, Seigneur, à qui  
il appartient d'absoudre les criminels,  
& de pardonner les pécheurs ; puis-  
que vous avez dit que vous ne vouliez  
point la mort du pécheur, mais qu'il  
revînt à vous par la pénitence, & d'y  
persévérer jusqu'à la fin, afin que s'é-  
tant

tant corrigés de tous leurs défauts , ils puissent recevoir un jour la récompense d'une joie immortelle , par Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

*Prions.*

**O** Dieu ! qui par un effet de votre grande bonté avez créé le genre humain , & qui l'avez réformé par votre miséricorde en rachetant au prix du Sang de votre Fils unique l'homme déchu de l'état d'innocence & de l'héritage éternel par l'envie du démon ; vivifiez par votre grâce les ames de vos Serviteurs , dont vous ne voulez aucunément la mort , & jetez un regard favorable sur des cœurs pénitens que vous n'avez pas même abandonné au milieu de leurs égaremens , par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur , &c.

*Prions.*

**O** Dieu ! plein de miséricorde , laissez-vous toucher par les soupirs & par les larmes de vos Serviteurs : guérissez les plaies de leur ame , étendez sur ce Peuple humilié & prosterné en votre présence votre main charitable : ne permettez pas que votre Eglise soit affligée de voir périr au-

cun de ses membres , ni que votre Troupeau souffre aucun dépérissement , ni que l'ennemi ne se réjouisse de la perte d'aucun de votre famille , ni enfin que la mort exerce son empire sur ceux que vous avez régénérés dans les eaux salutaires du Baptême , par Jésus-Christ Notre-Seigneur , &c.

*Prions.*

**C'**Est donc , Seigneur , du fond de nos cœurs percés par la plus vive douleur , que nous osons vous adresser nos supplications & nos humbles prières : daignez pardonner ceux qui ne rougissent point de confesser leurs péchés en votre divine présence , afin qu'aidés par le secours de votre grace , ils pleurent dans cette vie les crimes qu'ils ont commis autant qu'il sera nécessaire , pour qu'ils puissent éviter la terrible sentence que vous prononcerez contre les réprouvés ; & qu'ils ignorent toujours ce qu'il y a de terrible dans les ténèbres extérieures , ce qu'il y a de désespérant dans les flammes éternelles. Faites , ô mon Dieu ! qu'étant retournés des erreurs du péché aux sentiers de la justice , ils ne contrac-

*Confrairie de la S. Trinité.* 99

tent plus de nouvelles plaies, & qu'ils conservent fidelement tout ce que la grace a fait en eux, & que votre miséricorde y a réformé, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Ici le Prêtre monte à l'Autel.*

Nous supplions avec la plus profonde humilité Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il daigne descendre dans vos cœurs pour les éclairer par la lumière de sa grace, & qu'il daigne par sa bonté & par sa miséricorde vous accorder toutes & chacunes des Indulgences par lesquelles vous puissiez obtenir la rémission de tous vos péchés, que Paul V. d'heureuse mémoire, & tous les autres Souverains Pontifes ses successeurs, ont accordé à notre Ordre, avec le pouvoir spécial de les communiquer aux Sociétés qui sont établies, selon la teneur des Privileges apostoliques, & selon la disposition des Décrets du Saint Siege.

Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, qu'il vous pardonne tous vos péchés, qu'il vous délivre de tout mal, qu'il vous conserve, & qu'il vous fasse persévérer dans toutes

fortes de bonnes œuvres , & qu'il vous conduise à la vie éternelle , lui qui dans la Trinité des personnes vit & regne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

De même , mes chers Freres & mes cheres Sœurs , nous vous rendons participans de toutes les prieres , de tous les jeûnes , de tous les Sacrifices , de tous les voyages , de tous les travaux que nous entreprenons , même aux dépens de nos vies , pour la Rédemption de nos Freres Captifs , & de toutes les autres bonnes œuvres qui se font dans tout notre Ordre. Au Nom du Pere , du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

---

*FORME de l'Absolution qui se donne aux Confreres & Sœurs à l'article de la mort.*

*Le Directeur de la Confrairie entrant dans la chambre du Malade pour faire cette fonction , dira :*

*V. Pax huic Domui.*

*R. Et omnibus habitantibus in ea.*

*Et après lui avoir donné de l'eau-bénite , en disant :*

† Asperges me , Domine , hyffopo ,  
& mundabor ; lavabis me , & super ni-  
vem dealabor.

℣. Misere mei Deus , secundum  
magnam misericordiam tuam . . . . .

Gloria Patri , &c.

Asperges me , &c.

℣. Ostende nobis , Domine , miseri-  
cordiam tuam.

℞. Et salutare tuum da nobis.

℣. Domine exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

*Oremus.*

**E**Xaudi nos , Domine sancte , Pa-  
ter omnipotens , æterne Deus , &  
mittere digneris Sanctum Angelum  
tuum de cœlis qui custodiat , foveat ,  
protegat , visitet atque defendat omnes  
habitantes in hoc habitaculo , per Do-  
minum nostrum , &c.

*Il fera une brieve exhortation pour  
lui inspirer la confiance qu'il doit avoir  
en Dieu & aux mérites de Jesus-  
Christ , qu'il va lui communiquer par  
cette Absolution ; il lui fera souvenir  
de prononcer de bouche ou de cœur le*

102 *Confrairie de la S. Trinité.*  
*Saint Nom de Jesus ; & prenant une*  
*étole violette , il dira les prieres sui-*  
*vantes.*

Misereatur tui Omnipotens Deus ,  
& dimissis peccatis tuis , perducatur te in  
vitam æternam. Amen.

Indulgentiam , absolutionem & re-  
missionem peccatorum tuorum tribuat  
tibi omnipotens & misericors Domi-  
nus. Amen.

Autoritate Domini Nostri Jesu-  
Christi & Sanctorum Apostolorum Pe-  
tri & Pauli & Sedis Apostolicæ gratiâ,  
concessâ Confratribus Ordinis Sanctis-  
simæ Trinitatis , declaro te consequi  
Indulgentiam plenariam & remissio-  
nem omnium pœnarum quas pro pec-  
catis tuis debebas solvere in Purgatorio ;  
si tamen hâc vice è vita non migraveris  
alia eadem indulgentia tibi reser-  
vata manet pro ultimo articulo mortis  
tuæ ; item communico tibi Confratri ,  
( *vel* Sorori ) orationes & Missas, suffra-  
gia , jejunia , labores , cæteraque ope-  
ra bona quæ per Dei gratiam in Or-  
dine Sanctissimæ Trinitatis fiunt &  
fient, in Nomine † Patris , & † Filii , &  
Spiritûs † Sancti. Amen.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

*Oremus.*

**A**desto, Domine, supplicationibus nostris, & istam Creaturam ad tuam sanctissimam Imaginem factam tuâ providentiâ ineffabili conservatam, & in tuo Sancto Nomine ad nostram Confraternitatem spiritualium honorum participationem receptam bene † dicere digneris, & præsta, ut Unigeniti Filii tui pretioso Sanguine redempta, ipsius meritis & sanctificationibus adjuncta, vitam percipere mereatur æternam, per eundem Christum, &c.

*On pourra dire pour la consolation & le soulagement du Malade les Litanies de la Sainte Vierge si le temps & les circonstances le permettent, en répondant, miserere ei, ora pro eo, parce ei Domine.*

*Oremus.*

**O**Mnipotens sempiternus Deus, qui dedisti famulo tuo N. in confessione veræ Fidei æternæ Trinitatis gloriam agnoscere, & in potentia Majestatis adorare Unitatem, quæsumus,

ut ejusdem Fidei firmitate ab omnibus semper muniatur adversis.

Concede Famulum tuum N. quæsumus Domine Deus, perpetuâ mentis & corporis sanitate gaudere, & gloriosâ Beatæ Mariæ semper Virginis intercessione, à præsentis liberari tristitia, & æternâ perfrui lætitiâ.

Deus qui per Beatos Patres nostros Joannem & Felicem Ordinem Sanctissimæ Trinitatis ad redimendum de potestate Saracenorum Captivos cœlitus instituire dignatus es: præsta quæsumus, ut eorum suffragantibus meritis, hic Famulus tuus à captivitate corporis & animæ, te adjuvante, liberetur, per Christum Dominum nostrum. Amen.

*Il faut remarquer qu'à l'absence du Directeur de la Confrairie, tout Confesseur, soit Séculier ou Régulier, peut donner ladite Absolution.*

*Prière pour les Captifs.*

**I**N convertendo Dominus captivitatem Sion: \* facti sumus sicut consolati.

Tunc repletum est gaudio os nostrum : \* & lingua nostra exultatione.

Tunc dicent inter Gentes : \* magnificavit Dominus facere cum eis.

Magnificavit Dominus facere nobiscum : \* facti sumus lætantes.

Convertere Domine captivitatem nostram , \* sicut torrens in austro.

Qui seminant in lacrimis , \* in exultatione metent.

Euntes ibant & flebant , \* mittentes semina sua.

Venientes autem venient cum exultatione , \* portantes manipulos suos.

Gloria Patri & Filio , &c.

*Oremus.*

**D**Eus , qui Beatum Petrum Apostolum à vinculis absolutum illæsum abire fecisti ; Famulorum tuorum in captivitate positorum , vincula absolve , eosque ipsius meritis illæfos abire concede , per Christum , &c.

*Priere pour les Morts.*

**D**E profundis clamavi ad te Domine : \* Domine exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes : \* in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris Domine,  
\* Domine quis sustinebit.

Quia apud te propitiatio est : \* &  
propter legem tuam sustinui te , Do-  
mine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus,\*  
speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noc-  
tem : \* speret Israel in Domino.

Quia apud Dominum misericordia :  
\* & copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel \* ex omnibus  
iniquitatibus ejus.

Requiem æternam \* dona eis, Do-  
mine.

Et lux perpetua \* luceat eis.

V. Requiescant in pace.

R. Amen.

*Oremus.*

**F**idelium Deus omnium Conditor &  
Redemptor, animabus Famulorum  
Famularumq; tuarum, remissionem cun-  
ctorum tribue peccatorum : ut indul-  
gentiam quam semper optaverunt piis  
supplicationibus consequantur , qui vi-  
vis & regnas cum Deo Patre , &c.

**REGLEMENT DE VIE**

*Pour servir aux Personnes qui desir-  
ent de se sauver.*

1°. Donner toujours sa premiere pensée à Dieu, & faire le Signe de la Croix à son réveil.

2°. Se lever tous les jours à une heure fixe, qui doit être le plus matin qu'on le peut, selon son état, ses affaires & sa fanté.

3°. S'habiller proprement, & prendre garde en s'habillant, de blesser la modestie.

4°. Ne jamais manquer à faire sa Priere du matin.

5°. Faire une petite lecture spirituelle, & un peu de réflexion & de méditation, si la condition & le temps le permettent; ce qui n'est point si difficile qu'on se l'imagine.

6°. Prendre tous les jours quelques bonnes résolutions de combattre certain vice, d'acquérir certaine vertu, &c.

7°. Entendre tous les jours la Messe,

108 *Confrairie de la S. Trinité.*

si on le peut , ou du moins aller tous les jours à l'Eglise adorer le Très-Saint Sacrement.

8°. Dresser son intention au commencement de chaque action principale.

9°. Elever souvent son cœur à Dieu pendant le jour , & se souvenir de sa sainte présence.

10°. Faire un petit examen avant de dîner pendant l'espace d'un *Miserere* seulement , sur la maniere dont on s'est comporté pendant la matinée , & principalement en ce qui regarde la vertu qu'on s'est proposée de pratiquer , ou le vice qu'on a résolu de combattre.

11°. Quand l'heure sonne , faire quelques Actes d'amour de Dieu , de contrition , ou autres semblables ; penser aux différentes heures que Jésus-Christ a consacrées par les circonstances de sa Passion.

12°. Se mortifier dans chaque repas, ne fût-ce que d'un ou de deux morceaux.

13°. Pendant le jour mortifier aussi sa curiosité , se privant de voir ou d'entendre

d'entendre quelque chose, &c.

14°. Si on se trouve en quelque compagnie où l'on blesse la charité, témoigner au moins par la tristesse de son visage, que cela déplaît, si on n'a pas droit de reprendre plus fortement.

15°. Eviter les compagnies où l'on se donne la liberté de parler contre la Religion, de blesser la modestie ou la charité; ne jamais écouter de pareils discours sans en témoigner son déplaisir.

16°. Ne jamais rire par complaisance de ce qui déplaît à Dieu.

17°. Ne se point mettre sur le pié déplaisant dans les compagnies; car on s'expose à souvent mentir, souvent railler, souvent médire.

18°. Parler peu, & ne jamais parler sans avoir pensé à ce qu'on doit dire; se souvenir de ce que nous enseigne l'Écriture Sainte: *que celui-la est parfait, qui n'offense point par sa langue.* Epître de Saint Jacques, ch. 3.

19°. Craindre la médifance plus que la mort; il est difficile de réparer les maux qu'elle cause; & c'est pour cela qu'il est plus rare qu'on ne pense, que

ceux qui tombent souvent & par habitude dans ce vice , en obtiennent le pardon.

20°. Il faut éviter même les railleries : on fait quelquefois plus de tort à une personne en la tournant en ridicule par une raillerie fine , qu'en la déchirant par une médisance ou par une calomnie grossière.

21°. Adorer & suivre dans la pratique ces maximes de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Ne jugez point , & vous ne serez point jugés : ne condamnez point , & vous ne serez point condamnés.* Saint Matth. 7. Quand il s'agit de juger du prochain , si une chose à cent faces , il faut toujours lui donner la meilleure.

22°. Ne s'entretenir jamais des défauts du prochain , quoique visibles & apparens; non pas même les considérer avec trop de réflexion , de peur de concevoir du mépris pour lui.

23°. Si on nous fait quelque tort ou quelque injure , il ne faut jamais s'en plaindre aux personnes qui pourroient aigrir notre esprit.

24°. Ne se point gouverner par le

*Confrairie de la S. Trinité.* III

respect humain , ni par les fausses maximes du monde , mais se déclarer ouvertement pour le bon parti , & ne point rougir de l'Evangile.

25°. S'abstenir de rendre des visites inutiles ; & sur-tout ne point lier d'amitiés étroites avec les personnes qui suivent plutôt les maximes du monde que celles de Jésus-Christ.

26°. Ne demeurer jamais oisif ; mais avoir grand soin d'employer le temps utilement , & toujours par rapport à son salut.

27°. Ne jamais s'engager dans aucune affaire importante , sans l'avoir plutôt recommandée à Dieu , & demandé conseil à des gens sages , prudents & désintéressés.

28°. Se méfier de soi-même , & éviter toutes les occasions de péché , mais particulièrement celles que nous reconnoissons nous avoir fait tomber autrefois.

29°. Eviter toute familiarité avec les personnes de différent sexe , sous quelque prétexte que ce soit.

30°. Faire tous les jours son examen de conscience avec la Priere vo-

112 *Confrairie de la S. Trinité.*

cale , qui doit être publique quand on a dans sa maison quelques personnes qu'on peut assembler , pour rendre ce devoir à Dieu.

31°. Fréquenter les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie , suivant le conseil d'un bon & sage Directeur , qu'on doit choisir parmi ceux qui sont les plus propres à nous conduire à Dieu, & ne le point changer sans nécessité.

32°. Avoir une singuliere dévotion envers la Sainte Vierge , & se persuader que le meilleur moyen de l'honorer est de plaire à son Fils adorable , & d'imiter ses vertus.

*Fin du Reglement.*

---

*PRIERE pour demander au Seigneur  
le choix d'un Etat.*

**M**On Seigneur & mon Dieu, vous m'avez tiré du néant pour travailler à procurer votre gloire , & par là me rendre éternellement heureux. Dans cette vue votre infinie sagesse m'a destiné une place dans ce monde où je

dois y trouver tout le secours nécessaire pour vous glorifier & me sauver. J'ignore quelle est cette place que vous m'avez préparé dans vos conseils éternels, & je sens toute la liberté de mon choix. De quel côté me tournerai-je, ô mon Dieu ! pour ne pas m'égarer ? Quel parti embrasserai-je pour ne pas me méprendre ? Si j'ai le bonheur d'être placé de votre main, votre miséricorde infinie m'assure tous les secours nécessaires. Si c'est moi-même qui me destine quelque état, me voilà abandonné à moi-même pour en remplir les devoirs & en supporter toutes les peines. Le pourrai-je, mon Dieu, qui par moi-même ne suis que foiblesse, que néant & péché ? Vous êtes le Pere des lumieres, dissipez les ténèbres de mon esprit : vous êtes le Dieu de mon cœur, fixez-le dans ses irrésolutions, & déterminez-le selon votre bon plaisir : Dois-je rester dans le célibat, ou prendre l'état du mariage ? Vivre dans le monde, ou m'aller cacher dans la retraite ? Parlez Seigneur, votre Serviteur est prêt de vous écouter ; ou bien si vous me

trouvez indigne de me faire entendre votre parole , ne permettez jamais que j'écoute dans le choix de mon état la voix séduisante de la chair & du sang , que je n'entreprenne rien au-delà des forces & des talens que vous m'avez donnés , & que je ne prenne aucun état , où eu égard à mes dispositions , j'y trouverois infailliblement ma perte : Dieu de bonté , vous avez promis à ceux qui sont doux , & qui vous cherchent avec simplicité , de leur découvrir vos desseins adorables , & de leur montrer la voie droite qui conduit à vous. Pour la gloire de votre Nom , & en faveur de vos promesses , ne souffrez pas plus long-temps que je sois livré à mes doutes , à mes perplexités & à mes incertitudes ; vous ne voulez point que je délibere sans cesse sans prendre jamais aucun parti : je sens même , ô mon Dieu ! que c'est m'exposer à n'arriver jamais au terme , si je suis si long-temps à choisir la voie qui doit m'y conduire : instruisez-moi , Seigneur , faites-moi lire dans vos décrets éternels ; mon cœur est prêt , que voulez-vous que je fasse ? Est-ce à un

autre Ananie qu'il vous plait de m'adresser pour apprendre le sort que vous m'avez destiné ? J'y consens , puisque vous le voulez ainsi , & que vous me défendez de me décider moi-même : mais , je vous en conjure , remplissez de votre Esprit cet Homme qui doit tenir votre place ; que ce soit véritablement l'Homme de votre droite qui me marque le lieu où je dois vous trouver : ne permettez pas , Seigneur , pour me punir de l'abus que j'ai fait de vos graces qu'il s'aveugle sur mon compte : vous m'avez pris sous votre protection dès ma tendre jeunesse , daignez achever votre ouvrage : soyez dans le cœur , soyez dans la bouche de votre Ministre , qu'il m'enseigne à faire votre volonté & non pas la mienne , de me conformer à vos desseins , & de ne pas suivre mes desirs & mes goûts , de me mettre au-dessus de toutes considérations lorsqu'il s'agira de votre gloire & de mon salut. Ainsi soit-il.

---

*Les avantages & devoirs des Domestiques.*

**B**ien loin de vous affliger de vous trouver dans une condition basse, réjouissez-vous-en plutôt, dit l'Apôtre Saint Jacques ; que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu a daigné l'appeler à la foi. Si vous êtes esclave, ne vous en mettez point en peine, quand même vous pourriez devenir libre ; usez plutôt, pour votre bien, de cette condition servile : ainsi s'en explique l'Apôtre Saint Paul.

*Avantages que renferme cette condition.*

1<sup>o</sup>. Les Domestiques ne sont pas des esclaves, comme ceux dont parle l'Apôtre ; ils entrent librement chez les Maîtres, & ils en sortent de même, ils travaillent pour leurs Maîtres, mais ils reçoivent leur récompense, ou sont payés de leurs gages après le temps convenu.

2°. Ils sont déchargés du souci de leur subsistance & de tout l'embarras des affaires ; souvent témoins des noirs chagrins qui dévorent les riches , ils n'y ont aucune part.

3°. Ils sont logés , vêtus , nourris , instruits , élevés infiniment mieux que dans leur propre maison.

4°. Leur travail est très-souvent plus pénible & plus dur chez leurs parens que chez leurs Maîtres , & ils n'en font pas moins dépendans.

5°. Ils ont souvent le mal au cœur de voir des parens réduits à la plus grande misère , hors d'état de payer les plus modiques subsides , se voir quelque fois forcés de vendre les meubles les plus nécessaires pour se soustraire au zèle cruel d'un impitoyable exacteur , que les Domestiques font souvent dans la joie lorsque leurs pauvres parens se nourrissent de pleurs.

6°. Les services que rendent les Domestiques sont faciles , & demandent bien plus de soin que des peines du corps : qu'ils comparent leur travail avec celui de bien d'autres , & qu'ils ne sortent pas même de leur famille ; quelle différence !

7°. Quand les Domestiques font un peu instruits , un peu animés par l'esprit de la foi , que de ressources , que de facilités immenses ne trouvent-ils pas dans le fonds de leur état pour devenir des Saints , pour pratiquer toutes les vertus : la douceur , la patience , le détachement , l'obéissance , l'abnégation de soi-même , la vraie liberté des enfans de Dieu !

Quel état les approche de plus près de Jésus-Christ , qui a pris lui-même la forme d'un esclave pour nous rendre libres , s'ils l'envisagent avec les yeux de la foi ; aussi quel grand nombre de Saints formés dans cet état ne voyons-nous pas dans les fastes de l'Eglise , & combien n'en avons-nous pas sous nos yeux qui répandent en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ !

### *Les Devoirs des Domestiques.*

Que les Serviteurs , dit l'Apôtre , soient soumis à leurs Maîtres , cherchant à leur plaire en toutes choses sans les contredire , sans leur faire tort , agissant en tout de bonne foi pour faire

honneur à la Doctrine de Notre-Seigneur. Telles sont les règles que le Saint-Esprit a daigné prescrire à ceux & à celles qui s'engagent dans le service, pour nous faire entendre que l'ame du petit lui est aussi chère que celle du grand; qu'il n'a point égard à la condition, mais à la vertu & au mérite des hommes. Du passage du grand Apôtre que nous venons de rapporter, on en peut recueillir spécialement cinq devoirs; sçavoir, le respect, l'obéissance, l'affection, la fidélité & la patience.

1<sup>o</sup>. *Le respect*; il est compris dans le Commandement qui nous oblige d'honorer notre Père; & tous les Supérieurs sont renfermés sous ces noms; ils tiennent la place de Jésus-Christ sur la terre. Que les Domestiques examinent comment ils agiroient avec Jésus-Christ, comment ils se présenteroient devant lui, comment ils se conduiroient envers lui dans toutes leurs démarches; c'est la règle qu'ils doivent suivre à l'égard de leurs Maîtres: qui les méprise, méprise Jésus-Christ même.

2°. *L'obéissance* ; il est évident que les Domestiques n'entrent dans le service que pour la pratiquer ; elle doit être prompte & s'étendre sur tout ce qui n'est pas opposé à la Loi de Dieu & de l'Eglise : de-là si un Maître exigeoit une chose mauvaise par elle-même, ou interdisoit une chose bonne & véritablement nécessaire, ils ne doivent pas leur obéir, selon cette parole de l'Ecriture : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* Ainsi si un Maître vouloit engager son Domestique au larcin, s'il sollicitoit une Servante à l'impureté, elle doit sortir sur le champ, pas même coucher dans une maison où on lui proposeroit de faire du mal : elle ne doit pas non-plus rester dans une maison où l'on ne voudroit pas lui donner le temps d'entendre la Messe les Dimanches & les Fêtes, ou d'aller à confesse quelquefois dans le cours de l'année ; elle doit quitter aussi les Maîtres lorsqu'elle voit des désordres essentiels, qu'elle entend fréquemment des discours contre la foi, contre les bonnes mœurs, & qu'elle risque que le mauvais exemple ne l'entraîne ;

l'entraîne ; qu'elle ne regarde point ses Maitres , quelques bonnes manieres qu'il aient pour elle , & quelques avantages qu'elle y trouve : si elle veut sincerement se sauver , Dieu lui en fera trouver d'autres qui l'édifieront & qui la paieront aussi bien que les autres qu'elle est obligée de quitter.

3<sup>o</sup>. *L'affection* est le troisieme devoir des Domestiques envers leurs Maitres ; & fut-il rien de plus juste de la témoigner à ceux qui nous tirent de la nécessité , dont les fuites sont souvent si funestes ? Elle consiste ,

1<sup>o</sup>. A prendre les intérêts de leur Maitre , & à les défendre avec un zele réglé.

2<sup>o</sup>. Les servir avec bonté , les regarder comme un Pere plutôt que comme un Maitre.

3<sup>o</sup>. Ne pas se contenter de les servir à l'œil , comme des esclaves ; mais de cœur , comme servant Jésus - Christ même.

4<sup>o</sup>. Ne pas souffrir qu'on leur fasse tort , les avertir , s'il vient à leur connoissance qu'on leur en fasse , ou du moins les faire avertir par des personnes prudentes.

5°. Ne pas tenir la main à d'autres Domestiques, s'il y en a d'autres dans la maison où ils sont, ni aux propres enfans, soit pour voler, soit pour entretenir des intrigues, sous quelque prétexte que ce soit, ou de quelque maniere que ce puisse être; quitter plutôt la maison, si on n'a pas assez de force pour s'en défendre.

6°. Demeurer auprès de ses Maitres avec assiduité, tâcher de les prévenir dans les services qu'on doit leur rendre.

7°. Préférer toujours les services qui leur sont dus aux dévotions particulières, & regarder les actions de piété faites à contre-temps comme des actions opposées à la piété même.

8°. Témoigner enfin en toute occasion une ardeur, un attachement dont ils aient lieu d'être contents, qui les attache eux-mêmes.

Le quatrième devoir des Domestiques est la *fidélité*, & en un sens, le premier; c'est-à-dire, le principal: c'est le fondement de toute société parmi les hommes, & particulièrement de la société domestique, qui ne sçauroit

subsister que par la confiance qu'a un Pere de famille en sa femme, ses enfans, & ses Domestiques: ôtez cette confiance, la vie humaine n'est plus qu'un brigandage & une horrible confusion: c'est pour maintenir cette fidélité si nécessaire que les larcins domestiques sont si séverement punis, & qu'il y va de mort dans des cas où un étranger ne seroit condamné qu'au fouet ou à une moindre peine.

Cette fidélité consiste, 1°. A éviter toute sorte de larcins grands ou petits.

2°. A ne jamais prendre que ce que le Maître donne expressément, sous quelque prétexte que ce soit, ne fût-ce qu'un vieux haillon, un livre frippé, un reste de bougie, de chandelle.

3°. Se garder de toute compensation; c'est-à-dire, de prétendre se payer de ses propres mains, en supposant que, vu le travail, les gages ne sont pas suffisans, qu'on n'a pas de quoi s'entretenir, qu'il y a des Domestiques qui gagnent bien plus chez d'autres Maîtres, & que leur travail n'est ni si assidu ni si pénible.

4°. Quand même les gages ne se-

roient pas exactement payés , que les Domestiques se gardent bien , par de menues retenues de l'argent qui passe par leurs mains , de s'en payer , & de se faire justice eux-mêmes ; ils seroient véritablement coupables de larcin , & soumis à la rigueur des Loix.

5°. Dans le cas où les Maitres sont assez cruels pour vous refuser votre salaire , crime détestable qui réclame la vengeance du ciel , il y a des Tribunaux établis pour vous rendre justice ; voie à la vérité rude & fâcheuse pour votre état , mais la Loi de Dieu ne souffre pas qu'on se paie de ses propres mains.

6°. Un Domestique ne doit rien laisser gâter ou perdre par sa faute , il doit conserver le bien de son Maitre encore mieux , s'il le peut , que le sien propre.

7°. Il ne doit rien donner ni à ses parens , ni aux autres Domestiques , ni à ceux qui lui aident dans son travail , ni aux Pauvres , pas même les restes des viandes qui se gâtent , sans la permission expresse du Maitre.

8°. Pour les restes qui se perdroient,

les Domestiques manqueroient de charité , s'ils ne demandoient la permission à leur Maître pour le donner librement aux Pauvres.

9°. Les Domestiques ne doivent jamais reveler le secret des maisons où ils demeurent , ni découvrir les défauts du Maître , ni trahir d'aucune maniere la confiance ; mais plutôt procurer de bonne foi son avantage en tout ce qu'ils peuvent.

Le cinquieme devoir est la *patience*. Serviteurs , dit l'Apôtre Saint Pierre , soyez soumis en toute crainte à vos Maîtres , non-seulement à ceux qui sont bons & réglés , mais même aux plus fâcheux ; car ce qui est agréable à Dieu est que , dans la vue de lui plaire , vous enduriez les maux qu'on vous fait souffrir avec injustice : un Domestique doit donc être bien persuadé que par-tout il trouvera des peines ; & s'il a de la foi , il devroit être fâché de n'en avoir point , puisque les souffrances sont la voie sûre pour aller au ciel : qu'il se mette bien dans l'esprit qu'il ne peut rien faire de plus agréable à Dieu , ni de plus propre à se sanc-

tifier , que de lui offrir les rudesses , les dépits , les crieries , les emportemens de son Maître ; cependant si un Domestique se trouve trop mal , & que les épreuves soient au-dessus de ses forces , après avoir murement réfléchi & avoir consulté des personnes sages , il faut qu'il se retire en paix , & qu'il se pourvoie ailleurs.

2°. Que les Domestiques prennent garde de ne pas suivre leur caprice ou leur inconstance naturelle en changeant facilement de maison en maison : il arrivera souvent qu'ils trouveront pire ; dumoins ils doivent être surs que partout il y aura des inconvéniens & des peines qu'il faudra supporter : d'ailleurs qu'ils soient bien persuadés que le fréquent changement leur fera du tort , & qu'on a communément très-mauvaise opinion d'un Domestique qui ne peut se fixer nulle part.



I N D U L G E N C E S.

*Accordées à ceux qui prononceront pieusement, dévotement & de cœur, les Actes des Vertus Théologiques, de Foi, d'Espérance, & de Charité.*

**N**OTRE Saint Pere le Pape BENOIT XIV. observant combien font utiles, & même nécessaires au salut éternel, les Actes des Vertus Théologiques; sçavoir, *de Foi, d'Espérance, & de Charité*, afin d'exciter tous les Fideles Chrétiens de l'un & de l'autre sexe à l'exercice de ces mêmes Actes, après avoir pris l'avis de la Sacrée Congrégation préposée aux Indulgences & aux saintes Reliques, a benignement confirmé les Indulgences accordées pour les trois Actes susdits par BENOIT XIII. de sainte mémoire, le 15 Janvier de l'année 1728. à sçavoir: 1<sup>o</sup>. Une Indulgence pléniere, avec faculté de l'appliquer aux ames des Fideles défunts,

laquelle peut se gagner une fois chaque mois par ceux qui , pendant le mois , auront produit tous les jours lesdits Actes pieusement , dévotement , & de cœur , pourvu qu'au jour où ils voudront la gagner , dont le choix leur est libre , étant vraiment Pénitens , s'étant confessés , & ayant reçu la sainte Communion , ils prient , comme il convient , pour la concorde entre les Princes Chrétiens , l'extirpation des Hérésies , & l'exaltation de notre Mere la sainte Eglise. 2<sup>o</sup>. Une autre Indulgence pareillement plénierie à l'article de la mort.

Mais pour engager les Brebis qui lui sont confiées à réitérer souvent les Actes ci-dessus énoncés , SA SAINTE T E T E' a libéralement étendu à chaque réitération desdits Actes l'Indulgence de sept années & d'autant de Quarantaines applicables , si l'on veut , aux ames des Défunts , que son Prédecesseur n'avoit accordée que pour une fois chaque jour.

De plus , SA SAINTE T E T E' a déclaré que les susdites Indulgences ne seroient point attachées à la prononciation de

certains mots déterminés , & qu'ainfi chacun , en produifant lefdits Actes , pouvoit fe fervir de telle formule qu'il lui plairoit , pourvu que les motifs propres de chacune des vertus Théologiques y foient exprimés.

*Donné le 28 Janvier 1756.*

*Acte de Foi.*

MON DIEU , je crois fermement tout ce que croit & enseigne la sainte Eglise , parce que c'est vous , ô mon Dieu , qui l'avez dit , & que vous êtes la vérité même.

*Acte d'Espérance.*

MON DIEU , j'espere en vous , parce que vous êtes fidele dans vos promesses , & que vos miséricordes font infinies.

*Acte de Charité.*

MON DIEU , je vous aime de tout mon cœur , parce que vous êtes infiniment aimable , & j'aime mon prochain comme moi - même , pour l'amour de vous.

---

*COMPLAINTE des Captifs.*

**P**Rès de l'Euphrate assis, nous pleurons sur les rives,  
Une juste douleur tient nos langues captives :  
Eh ! comment pourrions-nous au milieu des méchants,  
Céleste Sion, faire entendre tes chants.  
Hélas ! nous nous taisons ; nos lyres détendues  
Languissent en silence aux faules suspendues.  
Que mon exil est long ! ô tranquille Cité !  
Sainte Jérusalem, ô chère Eternité !  
Quand irai-je au torrent de ta volupté pure,  
Boire le doux oubli des peines que j'endure !  
Quand pourrai-je goûter ton adorable paix ?  
Quand verrai-je le jour qui ne finit jamais ?

FIN.

## A P P R O B A T I O N.

**N**ous Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, permettons, autant qu'il est en nous, un Livre appelé : *Confrairie de la Trinité*, dans lequel nous n'avons rien reconnu de contraire à la foi & aux bonnes mœurs, & dont les pratiques de piété qui y sont conseillées nous paroissent propres à nourrir celle des Fideles. A Toulouse, ce 16 Décembre 1766. DARGUEL, Vic. Gén.

---

## T A B L E D E S M A T I E R E S.

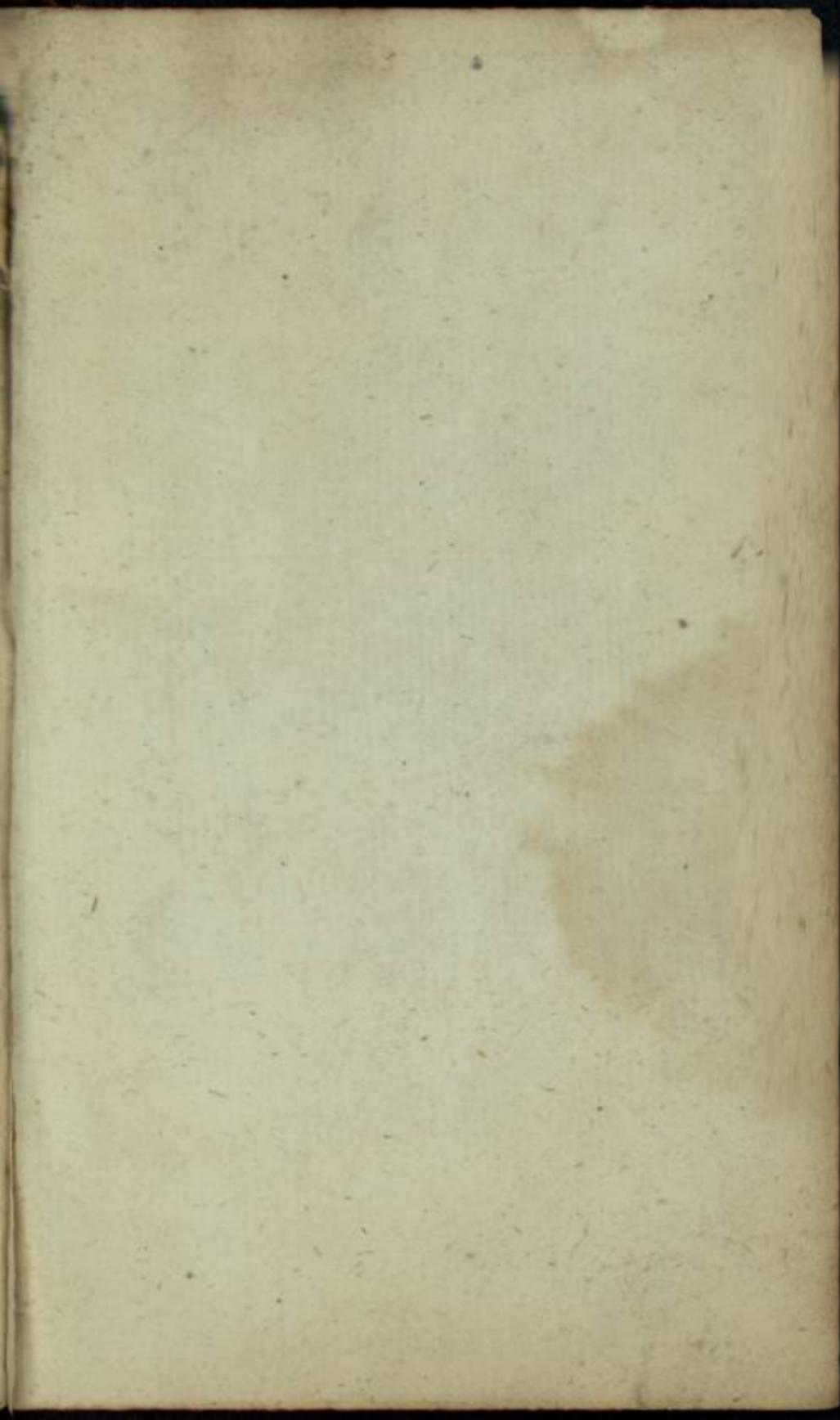
<b>C</b> onfrairie de la Très-Sainte Trinité, p. 5	5
Indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la Confrairie de la Très-Sainte Trinité,	15
Catalogue des Indulgences plénieres, & des mois & jours assignés pour les gagner,	23
Devoirs des Confreres,	28
Priere à la Très-Sainte Trinité,	31
Avertissement sur la récitation du Rosaire de la Très-Sainte Trinité,	35
Litanies à la louange de la Très-Sainte Trinité,	46
Symbole de Saint Athanase,	51
Louanges à la Très-Sainte Trinité pour chaque heure du jour,	57
Rosaire de la Sainte Vierge,	60

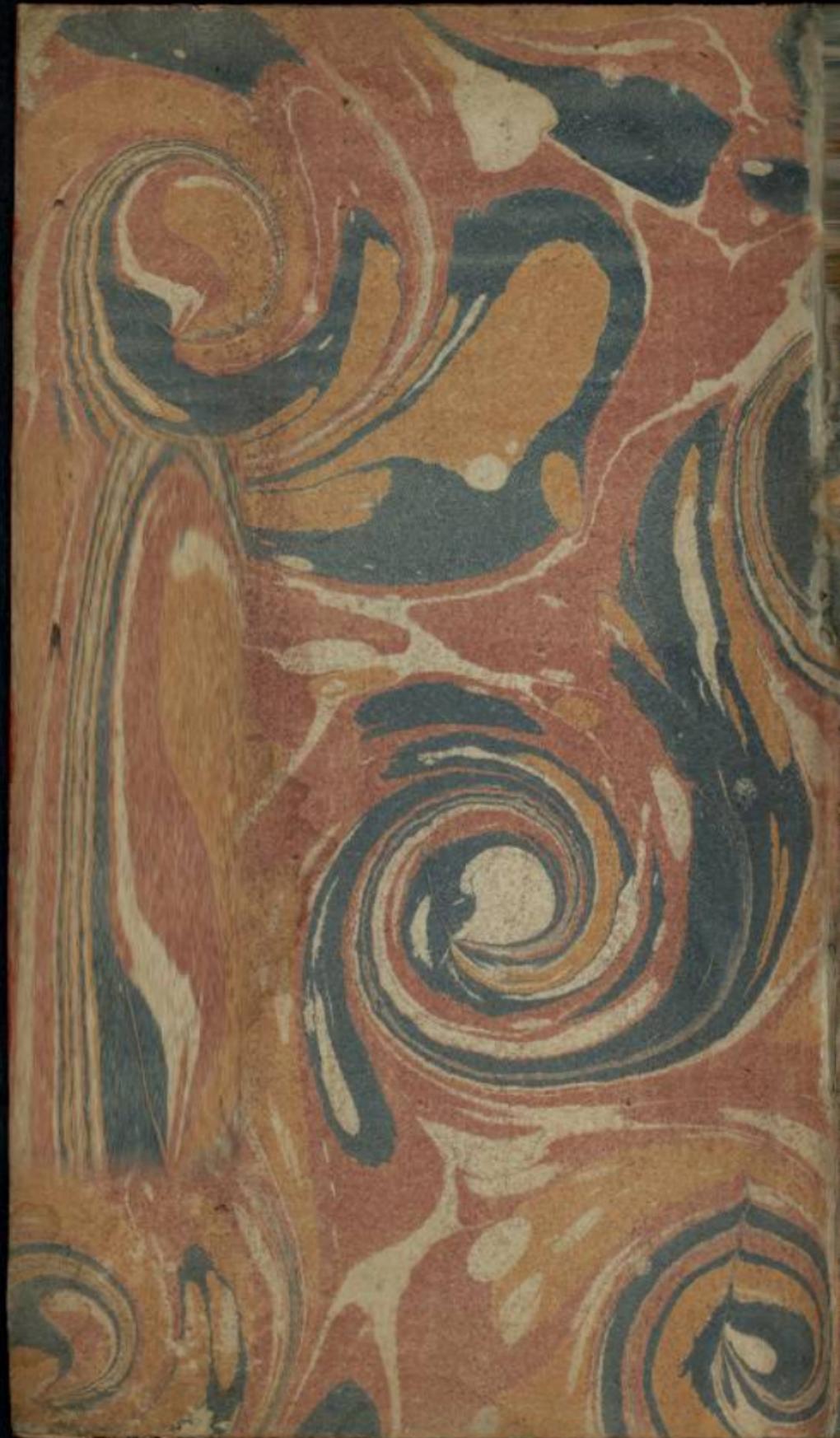
## Table des Matieres.

<i>Litanies de la Sainte Vierge ,</i>	69
<i>Priere à la Sainte Vierge , qu'on dira avant la récitation du Rosaire le jour de quelque Miste- re du Sauveur , ou de la Fête de quelque Saint ,</i>	72
<i>Oraisons propres pour les Misteres de notre Sau- veur ,</i>	73
<i>Oraisons propres pour tous les Misteres de la Très-Sainte Vierge ,</i>	79
<i>Priere pour le renouvellement des Vœux du Bap- tême ,</i>	84
<i>Acte de Consécration à la Sainte Vierge ,</i>	86
<i>Bénédiction du Scapulaire ,</i>	89
<i>Maniere de donner le saint Scapulaire ,</i>	90
<i>Forme de l'Absolution générale qui se donne les jours de Sainte Catherine 25 Novembre , de Sainte Agnès 28 Janvier , le jour des Cen- dres , du Jeudi-Saint , &amp; le jour de la Tri- nité ,</i>	93
<i>Formule de l'Absolution qui se donne aux Con- freres &amp; Sœurs à l'article de la mort ,</i>	110
<i>Priere pour les Captifs ,</i>	104
<i>Priere pour les Morts ,</i>	105
<i>Reglement de vie pour les Personnes qui desiront de se sauver ,</i>	107
<i>Priere pour demander à Dieu le choix d'un état ,</i>	102
<i>Avantages &amp; Devoirs des Domestiques ,</i>	116
<i>Indulgences accordées à ceux qui prononceront dévotement &amp; de cœur les Actes des Vertus Théologiques , de Foi , d'Espérance , &amp; de Charité ,</i>	117
<i>Complainte des Captifs ,</i>	130

Fin de la Table.













CONFIDENTIAL

SECRET

CONFIDENTIAL

SECRET